

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 57 (1972)  
**Heft:** 6

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 6

Organe officiel  
de l'Union suisse  
des Caisses  
de crédit mutuel

Paraît chaque mois  
57<sup>e</sup> année  
Lausanne  
Juin 1972

# Le Messenger Raiffeisen



## Leçon à tirer de la faiblesse humaine

Une expérience quotidienne nous apprend malheureusement qu'un homme, même honnête, mais entraîné par des circonstances de la vie, peut en arriver à glisser sur la pente fatale en abusant de ses fonctions. Il se laisse même aller à croire insensiblement à l'impunité s'il n'est pas retenu dans la voie de la droiture par la force de son caractère et les injonctions de sa conscience.

La faiblesse humaine est un facteur avec lequel il faut compter. Elle nous montre que des êtres, qui semblaient à l'abri de tout soupçon, peuvent sombrer dans des drames lamentables aussitôt qu'ils ont mis le petit doigt dans l'engrenage du moindre petit faux pas tenu secret. La gestion des biens d'autrui, qu'il s'agisse de la commune ou de la paroisse, de n'importe quelle communauté, société quelconque ou établissement de crédit, exige non seulement une stricte honnêteté, un caractère bien trempé, mais aussi une élémentaire et solide notion du mien et du du tien à couvrir par l'impérieuse et sincère volonté de se faire donner décharge par un organe de surveillance responsable fonctionnant avec compétence et régularité.

Que deviendrait le monde le jour où l'on ne devrait plus pouvoir compter sur la droiture, la discrétion et la conscience professionnelle des administrateurs, gérants et caissiers, pour garantir la ponctualité infaillible de leur gestion ? Les intéressés eux-mêmes, s'ils sont intègres et intelligents, doivent se prémunir contre certaines défaillances, fortuites ou coupables. Ils doivent se soumettre franchement et loyalement au contrôle extérieur qui leur sert de soupape de sûreté contre les erreurs et les fautes toujours humainement possibles. Il faut que les coups du sort avec leur cortège de misères et les drames navrants que nous avons à l'esprit portent leur fruit.

C'est ici que l'on mesure de manière concrète toute l'importance que l'on doit attacher au choix d'un gérant. Capacité, initiative, ardeur à l'action, tant d'impérieuse nécessité que cela soit, doivent être doublées de droiture, de caractère solide, de conscience scrupuleuse.

Un poste au sein de l'administration communale ou d'une quelconque de nos sociétés villageoises est un poste de confiance. Il émane de l'assemblée souveraine des sociétaires. Si, à ce titre, c'est un grade, c'est pour celui qui le porte une responsabilité, une tâche constante à accomplir sans défaillance aucune. Le contrôle auquel il se soumet librement et ouvertement l'immunise contre la tentation malsaine et se traduit en témoignage renouvelé de son intégrité. Le certificat qu'il en reçoit établit la probité de son travail et constitue pour lui un gage de la reconnaissance et de l'estime auxquelles il a droit. L'individu gravit les échelons au rythme de ses propres forces, de son tempérament personnel.

*Fx*

### **Vous lirez dans ce numéro :**

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1971	102
Chronique économique et financière	104
Ici, on ne badine pas avec... le droit	107
Le coin du français	109
La 53 <sup>e</sup> assemblée des Caisses Raiffeisen du Valais romand	110

# Le mouvement Raiffeisen suisse en 1971

*Les gérantes et les gérants ayant, à quelques exceptions près, respecté le délai statutaire pour la remise des comptes annuels et des bilans à l'Office de révision, nous avons pu, le 13 mars, confier à une maison spécialisée de Zurich toutes les données statistiques qui doivent être traitées par ordinateur.*

*Lors de la séance des 13 et 14 avril déjà, le directeur A. Edelmann, D<sup>r</sup> en droit, présentait aux conseils supérieurs de l'Union suisse le traditionnel rapport contenant les chiffres du boucllement au 31 décembre 1971 des Caisses affiliées, accompagnés de commentaires appropriés sur les résultats obtenus.*

*Nous avons le plaisir de publier ci-après les passages essentiels de cet exposé.*

*La rédaction*

Le boucllement des comptes de nos 1148 Caisses de crédit mutuel, dont plus de 1000 sont gérées à titre accessoire, travail qui fut exécuté dans un laps de temps à peine supérieur à deux mois, représente une performance remarquable que nous nous devons de relever. Je tiens à remercier tout spécialement gérantes et gérants de l'effort fourni à cette occasion.

Le nombre des Caisses affiliées a augmenté de 6 et s'élève maintenant à 1148 ; lors de notre dernière séance de février 1972, je vous avais fait part des raisons, valables à mon sens, pour lesquelles le nombre de fondations est aussi bas. A vrai dire, nous n'avons pas encouragé outre mesure la fondation de nouvelles Caisses durant ces dernières années. Nous sommes cependant d'avis que, malgré les difficultés rencontrées dans le recrutement du personnel, nous devons encourager et appuyer les initiatives visant à créer de nouvelles coopératives, étant donné que les avantages d'une institution autonome d'épargne et de crédit devraient être mis à la disposition de couches toujours plus larges de notre population.

## L'effectif des membres

Les 1148 Caisses groupent 161 760 membres, soit 5628 de plus qu'un an auparavant. Cette augmentation constitue un nouveau record. Cependant, l'accroissement moyen du nombre de sociétaires ne s'élève qu'à 2800 pour la dernière décennie. En 1970 seulement, il avait excédé les 5000 unités. La moitié environ de toutes les Caisses, soit 534, ont moins de 100 sociétaires ; pour 368 Caisses, l'effectif oscille entre 100 et 200 membres ; 149 Caisses en comptent entre 200 et 300 ; 97 Caisses seulement ont plus de 300 et 41 plus de 400 membres. Avec 862 sociétaires, Naters enregistre l'effectif le plus important, suivi d'Einsiedeln avec 826 et de Mels avec 800 coopérateurs.

## La somme des bilans

La somme des bilans, qui reste le meilleur indice de l'évolution du mouvement Raiffeisen suisse, s'est accrue durant l'exercice 1971 de 574,6 millions de francs et atteint 5395,5 millions de francs. Nous obtenons ainsi une hausse de 11,92 % contre 10,20 % en 1970 et 9,05 % en 1969. Il convient cependant de comparer cet accroissement de bilan avec celui d'autres établissements financiers. Le bilan de l'ensemble des banques cantonales de Suisse a, par exemple, augmenté de 11,03 % en 1971. La comparaison avec ce groupement bancaire, le plus important du pays, est particulièrement révélatrice.

La somme moyenne des bilans a passé de 4,2 millions de francs en 1970 à 4,7 millions de francs en 1971, s'approchant ainsi de la limite des 5 millions de francs. Toutefois, 824 Caisses présentent encore un bilan inférieur à 5 millions de francs et 176 d'entre elles un bilan inférieur à 1 million de francs. Les 824 coopératives dont le bilan est inférieur à 5 millions de francs représentent un total de 1,7 milliard de francs ou 32,3 % de la somme globale du bilan de toutes les Caisses de crédit mutuel. 196 Caisses publient un bilan variant de 5 à 10 millions de francs, soit un total de 1,4 milliard de francs ou 26,1 % du bilan général ; 128 instituts affichent un bilan supérieur à 10 millions et représentent 2,2 milliards de francs ou 41,6 % du bilan global. Trois Caisses de crédit mutuel ont un bilan supérieur à 40 millions de francs, à savoir : Niederhelfenschwil 41,9 millions, Neukirch-Egnach 40,5 millions et Mels 40,3 millions de francs.

45 institutions enregistrent en 1971 une régression de la somme de leur bilan. Dans presque tous les cas, cette diminution est imputable au remboursement massif, intervenu l'année dernière, des avances consenties par la Caisse centrale, les dépôts du public étant en augmentation.

L'accroissement du bilan de nos Caisses varie d'une région à l'autre. L'augmentation la plus élevée est enregistrée au Tessin. Elle se chiffre à 19,15 %. En outre, les coopératives tessinoises ont remboursé une grande partie de leurs avances à la Caisse centrale si bien que les dépôts du public se sont même accrus de 20,4 %, les comptes de dépôts augmentant de 19,1 % et atteignant 185 millions de francs alors que les obligations s'élèvent à 25 millions de francs (+ 27,3 %). En seconde position, nous trouvons les dix coopératives du canton de Zurich (+ 15,59 %). Les douze Caisses Raiffeisen du canton de Zoug enregistrent une progression de 15,55 %. Suivent en quatrième place les 51 Caisses du canton de Lucerne (+ 15,48 %), puis Glaris avec la seule Caisse de Naefels (+ 14,8 %). Les 14 instituts du demi-canton de Bâle-Campagne (+ 14,77 %) occupent le sixième rang. Les 5 Caisses de Nidwald (+ 13,95 %) celles du canton de Berne, partie alémanique

(+ 12,67 %) et les 35 coopératives du canton de Genève (+ 12,56 %) enregistrent des taux d'accroissement supérieurs à la moyenne nationale. Durant ces dernières années, Genève, du point de vue de l'augmentation de bilan, figurait toujours dans le gros du peloton. Ce canton enregistre ainsi pour 1971 une progression sans précédent, bien que les Caisses aient remboursé une partie de leurs avances à la Caisse centrale, tant et si bien que l'accroissement des dépôts du public est encore légèrement supérieur à l'augmentation du bilan. Ainsi, les obligations se sont accrues de 20 % et l'épargne de plus de 10 %. Cette progression est due en partie seulement au fait que les Caisses genevoises ont été habilitées par le Conseil d'Etat à gérer des dépôts d'épargne-logement. Les 100 coopératives du canton d'Argovie (+ 12,52 %), les 47 Caisses de Thurgovie (+ 12,09 %), les 96 Caisses des Grisons (+ 11,98 %) et les 77 instituts du canton de Soleure (+ 11,95 %) se situent également au-dessus de la moyenne suisse. Les trois Caisses d'Appenzell R.E. enregistrent une augmentation de la somme du bilan de 8,6 % seulement. La progression est également modeste pour les coopératives du Valais romand (+ 8,9 %). Ceci est dû presque totalement aux remboursements importants des avances de la Caisse centrale ; les dépôts d'épargne (+ 10 %) et les obligations (+ 17 %) enregistrent des hausses sensibles.

Il ressort de ces constatations que l'accroissement de la somme du bilan des Caisses de crédit mutuel aurait pu, dans maints cantons, être sensiblement plus élevé si les coopératives n'avaient pas, ce qui pourtant est judicieux, remboursé dans des proportions importantes leurs avances auprès de la Caisse centrale. Pour l'ensemble du pays, 22 millions de francs ou 38,78 % des avances ont été remboursées. C'est pourquoi l'augmentation des dépôts du public auprès de nos instituts n'est pas entièrement exprimée par l'accroissement du bilan. En effet, les fonds confiés ont progressé plus fortement que le bilan, soit de 12,6 % ou de 564 millions de francs contre 391 millions de francs en 1970. Ils s'élèvent à 5,04 milliards de francs.

## Les passifs

Parmi les placements du public, c'est-à-dire les fonds confiés aux Caisses, les dépôts d'épargne se taillent la part du lion avec 3,3 milliards de francs. Ils se sont accrus de 297 millions de francs ou de 10,25 %. Un an auparavant, la hausse avait atteint 8,08 % et en 1969 7,50 % seulement. Cependant, ils ne représentent plus que le 59,33 % du bilan total contre 60,23 % en 1970. En revanche, le secteur des obligations a passé de 20,14 % à 21,16 % du bilan global. Il note ainsi une augmentation de 171 millions et atteint 1 milliard 141 millions de francs. L'accroissement se chiffre à 17,61 % contre 13,11 %

en 1970. En valeur relative, la plus forte augmentation revient aux fonds placés sur carnets de dépôts qui affichent un élargissement de 23,57 % ou de 55,8 millions de francs pour atteindre 292,7 millions de francs. Ils ne représentent cependant que 5,43 % seulement de la somme du bilan contre 4,92 % l'année précédente. Les avoirs en comptes courants ont également augmenté de 13,90 % (6,97 % a.p.) ou de 38,2 millions pour atteindre 313 millions de francs. Leur participation au bilan général passe de 5,70 à 5,80 %.

A quoi est due cette forte augmentation — très forte même par rapport à l'année passée — des dépôts auprès de nos Caisses de crédit mutuel ? Il est difficile de répondre à une telle question. L'excellente année agricole a permis à la paysannerie d'enregistrer de substantielles rentrées de fonds dont une partie a sans aucun doute été déposée auprès de nos coopératives. L'accroissement de quelque 10 % des revenus des salariés a également été partiellement drainé par nos instituts. Le système des comptes salaires a rencontré auprès de certaines Caisses un succès réjouissant, alors que pour d'autres les avantages sont à peine compensés par le surcroît de travail enregistré. Nous pouvons ainsi constater qu'une clientèle toujours plus nombreuse recourt aux services de la Caisse de crédit mutuel locale, en particulier lorsque celle-ci et la Caisse centrale ont accordé des crédits de construction ou d'exploitation. En résumé, l'on peut dire que cette augmentation record des fonds confiés à nos coopératives est due en grande partie à l'excellente conjoncture économique de l'année dernière. Les intérêts capitalisés ont contribué pour une part importante à cet élargissement. Au seul secteur de l'épargne, ils ne représentent pas moins de 128,95 millions contre 109,88 millions de francs en 1970.

On peut se demander si cet accroissement n'est pas, partiellement du moins, une des conséquences du renchérissement. A mon avis, on ne peut répondre avec précision à cette question. Sans doute, le renchérissement provoquant une hausse des traitements des salariés est en partie la cause de l'augmentation des différents postes du bilan. Selon nos estimations, cette part devrait au maximum être de 10 % de l'accroissement de la somme du bilan, si bien que de l'augmentation de 12 %, 1 à 1 1/2 % au maximum est imputable au renchérissement.

### Les actifs

Les 564 millions de nouveaux dépôts du public ont été utilisés comme suit : 374,7 millions de francs en prêts et crédits ; 165,4 millions de francs déposés à vue ou à terme à la Caisse centrale et 13,4 millions laissés en caisse ou sur compte de chèques postaux. Les disponibilités des Caisses de crédit mutuel se sont ainsi accrues de 178,8 millions de francs et représentent 1139,9 millions de francs, soit 21,12 % de la somme du bilan contre 19,96 % un an plus tôt. Les Caisses ont déposé plus d'un

milliard (1,060 milliard de francs) auprès de la Caisse centrale. Elles disposent de réserves de liquidité importantes en vue d'éventuelles demandes de crédit qui pourraient leur être adressées. Les crédits accordés ont augmenté en 1971 de 374,7 millions de francs ou 10 % et s'élèvent à 4120 millions de francs. Cet accroissement est légèrement inférieur à celui de 1970 (10,7 %) bien que les avances octroyées aux communes aient subi une hausse particulièrement forte. Celles-ci se sont accrues durant l'exercice concerné de 17,05 % contre 10,36 % en 1970 ou de 70,9 millions de francs et atteignent 486,7 millions de francs. Cette progression reflète l'augmentation constante des besoins de crédit de nos communes.

Les hypothèques, 3154 millions de francs, représentent le poste le plus important de l'actif, bien que leur part dans le total du bilan ait régressé de 59,90 % à 58,46 %. Le taux d'accroissement des hypothèques (9,24 %) est légèrement inférieur à celui de 1970 (9,92 %). L'augmentation s'élève à 267 millions de francs. Les comptes courants débiteurs ont eux aussi progressé moins rapidement qu'en 1970, soit de 9,46 % contre 18,15 %. Ils ont augmenté de 31,5 millions et atteignent 364,6 millions de francs. La progression des autres prêts est également légèrement plus faible que pour l'année précédente, soit 5,2 millions de francs ou 4,67 % contre 7,10 % en 1970. Ils figurent pour 116,5 millions de francs au bilan. Globalement, les avances octroyées par les Caisses dans leur circonscription, sous forme de prêts et crédits, se chiffrent à 4 milliards 120 millions de francs. Les titres ont augmenté de 7,4 millions pour atteindre 45,7 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 19,30 %. De ces 7,4 millions, 7 millions de francs s'inscrivent en augmentation des parts sociales à la Caisse centrale ; 53 400 francs concernent l'accroissement des parts d'affaires à la Coopérative de cautionnement.

Dernier poste de l'actif, les immeubles sont inscrits au bilan pour 29,5 millions de francs. Ce poste subit ainsi une augmentation de 6,9 millions de francs ou de 30,77 %. En 1971, 12 Caisses ont acquis des immeubles destinés à leur propre usage, soit un bâtiment, soit pour le moins un terrain à bâtir. Trois coopératives sont devenues propriétaires d'autres immeubles. Actuellement 134 Caisses de crédit mutuel possèdent leur propre bâtiment (valeur au bilan 28,4 millions de francs). Douze coopératives possèdent d'autres immeubles pour une valeur de 29,5 millions de francs. Nous recommandons aux Caisses desservant des communes offrant d'importantes possibilités de développement de faire l'acquisition d'un terrain à bâtir afin de se pourvoir pour l'avenir au moins d'une possibilité d'aménager un bâtiment bien situé. Les résultats d'une étude de marché sur la clientèle des banques ont révélé de manière indiscutable que l'emplacement du bâtiment de la banque exerçait une influence toute particulière sur le recrutement de la

clientèle. Les faits confirment d'ailleurs que les Caisses possédant leur propre bâtiment, bien présenté, prennent un essor rapide et important. L'immeuble à l'usage de la banque renforce considérablement la confiance que l'on accorde à l'entreprise.

### Le compte d'exploitation

Après ce tour d'horizon chiffré de l'activité de nos Caisses, examinons encore le compte d'exploitation qui présente quelques aspects intéressants. Le plus frappant est l'évolution différente des intérêts actifs et passifs. Durant l'exercice 1970, ces deux postes s'étaient accrues de manière pratiquement identique, les intérêts actifs de 15,5 % et les intérêts passifs de 15,59 %. En 1971 cependant, les intérêts actifs ont augmenté de 17,92 %, les intérêts passifs en revanche de 19,27 %. En conséquence, les droits de timbre et l'impôt anticipé ont subi une hausse considérable de 18,85 % contre 15,78 % en 1970.

Les produits ont augmenté globalement de 38,7 millions de francs, se chiffrant à 253,9 millions de francs. Ils représentent 4,71 % de la somme du bilan contre 4,46 % un an auparavant. Les intérêts passifs, y compris les droits de timbre et l'impôt anticipé, s'élèvent à 209,4 millions, ce qui représente 3,88 % de la somme du bilan contre 3,64 % pour l'exercice précédent. La marge de gain, sous déduction des impôts à la charge des Caisses s'élève à 0,83 % de la somme du bilan ; en 1970 elle était de 0,82 %.

Exception faite des prestations fiscales, les charges grevant le compte d'exploitation se sont accrues plus fortement que l'année dernière. Les contributions fiscales ont diminué de 197 783 francs par rapport à 1970. Le montant de l'impôt à la charge des Caisses atteint 4,1 millions de francs. Cette réduction s'explique principalement du fait que 1971 tombait sur la deuxième année de la période fiscale de deux ans pour l'impôt direct de la défense nationale et que la plupart des Caisses en ont réglé le montant complet durant la première année. Les frais d'administration, c'est-à-dire les indemnités versées aux gérantes et aux gérants ainsi qu'au personnel auxiliaire, ont en revanche fortement augmenté de 1,5 million de francs ou de 17,75 % et atteignent 10,37 millions de francs. Cette augmentation n'est pas due uniquement à l'amélioration des traitements, mais également au fait que les grandes Caisses se sont vues contraintes d'engager du personnel supplémentaire. Les autres frais généraux sont également en augmentation de 15,8 % et se chiffrent à 9,3 millions de francs. Le plus fort accroissement des dépenses revient au poste amortissement (+ 38,5 %) qui atteint 2,7 millions de francs. L'achat d'immeubles ainsi que l'acquisition de machines comptables, machines à calculer, etc., impliquent nécessairement des charges d'amortissement plus élevées.

Par ailleurs, 1,091 million de francs ont été nécessaires à la rétribution du capital social, soit 43 331 francs de plus qu'en

1970. Les intérêts passifs s'étant proportionnellement élargis plus fortement que les intérêts actifs et les autres postes de dépenses ayant subi une hausse supérieure à celle de l'année précédente, le bénéfice net a augmenté dans des proportions plus réduites qu'en 1970. Il a progressé de 10,67 % et s'élève à 16,85 millions de francs, portant les réserves à 198,7 millions de francs. Avec les parts sociales et le supplément de 500 francs par sociétaire admis par la loi fédérale sur les banques, les fonds propres légaux sont de 333 millions de francs. Lors de la procédure de consultation relative au projet de révision du règlement d'exécution de la loi sur les banques, nous avons exprimé le désir que la responsabilité solidaire des

membres de nos Caisses soit prise en considération au chapitre des fonds propres dans des proportions plus élevées que cela n'était le cas actuellement.

Dans l'ensemble, les résultats des Caisses Raiffeisen suisses donnent une image significative de l'activité réjouissante et des succès remportés par notre mouvement. Je remercie tous ceux qui y ont collaboré, gérants et gérants, tous les membres des comités de direction et des conseils de surveillance, nos collaborateurs au sein des comités de fédérations et tout particulièrement vous, Messieurs, membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance.

*Dr A. E. (traduction)*

## Chronique économique et financière

### ECONOMIE MONDIALE

Il n'est pas étonnant que la conjoncture internationale se soit ressentie des événements monétaires de l'an dernier. Mais actuellement, aux Etats-Unis, les tendances à la reprise, stimulées par des mesures de relance conjoncturelle, s'affirment de plus en plus. Selon le bulletin économique d'avril de la City Bank, les leaders américains du monde des affaires estiment que 1972 se soldera par une forte expansion réelle de l'économie.

En revanche, des signes persistants de tassement marquent l'économie en Europe. La Commission européenne estime que les pays du Marché commun connaîtront cette année une expansion plus lente. La France enregistrera le meilleur taux d'expansion, l'Allemagne et le Luxembourg le plus bas. **L'économie de la Grande-Bretagne est sous l'influence des augmentations massives de salaires octroyées à la suite de la grève des mineurs qui a duré plusieurs semaines.** Et si cette poussée des salaires devait encore s'accélérer à l'avenir — comme il y a lieu de le craindre — les fruits que commence à porter la politique restrictive du gouvernement pourraient rapidement être réduits à néant. La situation économique de l'Italie reste sombre. La récession résultant surtout de facteurs intérieurs persiste et ne s'arrêtera sans doute pas dans l'immédiat. En Allemagne, le creux de la vague conjoncturelle semble avoir été atteint et les mesures de relance que prend le gouvernement confèrent une note optimiste aux pronostics économiques généraux.

Presque partout en Europe, dit le rapport de gestion du « Crédit Suisse », la hausse des salaires reste plus rapide que les progrès de la productivité. Si l'Europe veut donc préserver sa compétitivité, il faudra veiller à corriger cette anomalie.

### ECONOMIE SUISSE

Chez nous, l'économie reste sous le signe de la stabilisation, mais à un niveau élevé. Il

y a toutefois de notables différences d'une branche à l'autre dans le tassement conjoncturel. Il est significatif de constater que le nombre des autorisations demandées pour des constructions industrielles ait un peu diminué. De même, le léger ralentissement de la progression des chiffres d'affaires du commerce de détail indique un certain fléchissement de la consommation privée. En revanche, la forte augmentation des permis délivrés pour la construction de logements, après la phase d'affaiblissement de l'an dernier, laisse prévoir que la surcharge de l'industrie du bâtiment ne s'atténuera pas ces prochains temps.

Dans cet ordre d'idées, le Conseil fédéral craint une nouvelle surchauffe et prépare déjà un dispositif de défense. Il a tenu séance à fin mars en présence des hautes autorités de l'Administration fédérale des finances, de la division du commerce, de la Banque nationale, pour examiner un train de mesures qui pourraient être envisagées en période critique.

Le point noir de la conjoncture économique suisse est marqué par la concentration forcée des entreprises. Deux cas les plus typiques ont été signalés ces derniers temps. Victime de l'anarchie qui règne dans l'industrie mondiale des textiles synthétiques, la fabrique de soie artificielle Feldmühle S.A., de Rorschach SG, a dû fermer ses portes en licenciant ses 350 ouvriers. La Société genevoise des instruments de physique (SIP) s'est vue obligée de licencier 160 membres de son personnel, dont 45 employés et 115 ouvriers.

« Fermetures d'entreprises, licenciements d'une fraction du personnel, réductions de l'horaire de travail se succèdent depuis le début de l'année à un rythme encore modéré, mais qui tend à s'accélérer » écrit le professeur François Schaller dans la *Gazette de Lausanne*. La concurrence étrangère, dit-il, devient toujours plus agressive. Nos cellules de production ne sont pas aussi bien structurées que celles de nos concurrents qui sont

entrés en lice, d'où prochaine disparition de certaines trop petites et moyennes entreprises de chez nous. Par l'adhésion de la Suisse à l'AELE et par notre ouverture à la CEE, nous nous condamnons par là même à la recherche d'un nouvel optimum dans la taille des cellules de production. On n'aborde pas le marché international, continue le professeur Schaller, avec un appareil de production dont les dimensions sont demeurées celles d'un marché national ou même continental. »

Notre commerce extérieur s'est caractérisé par un vif accroissement des exportations, en février déjà, puis en mars, et par conséquent par une diminution du déficit commercial pour le premier trimestre de cette année. Pendant ces trois premiers mois de 1972, les importations se sont élevées à 7772,8 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 572,7 millions ou 8 % par rapport à la période correspondante de l'année passée. Simultanément, nos exportations se sont accrues de 599,3 millions ou 10,8 % pour se fixer à 6133,8 millions. Ainsi, les sorties ont progressé plus fortement que les entrées, contrairement au premier trimestre de 1971 (+ 10,5 % et + 11,1 %). Le déficit de la balance commerciale est descendu de 26,6 millions ou 1,6 % pour s'établir à 1639 millions de francs. Le taux de couverture des importations par les exportations est ainsi monté de 76,9 à 78,9 %.

Dans le secteur de l'horlogerie, il y a diminution en quantité et en valeur pour le premier trimestre de l'année. Les ventes de montres et de mouvements à l'étranger ont porté sur 15,7 millions de pièces valant 507,6 millions de francs. Ces chiffres reflètent une diminution de 1,7 % en quantité et de 2,1 % en valeur par rapport aux résultats enregistrés durant la même période de 1971. D'après le groupe de travail de l'industrie horlogère suisse pour l'étude de la conjoncture, les perspectives générales se sont améliorées. On n'enregistre toutefois et pour le moment aucun signe de croissance du test conjoncturel.

L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Ofiamt a progressé de 0,6 % en janvier, de 0,5 % en février et de 0,2 % en mars pour s'inscrire à 125,7 points à la fin de ce premier trimestre de l'année. L'augmentation du coût de la vie est ainsi de 6,3 % par rapport au niveau de fin mars 1971 (118,2 points). Au commencement de ce second trimestre, l'augmentation s'est chiffrée à 0,1 % pour le mois d'avril.

### MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

Bien que l'excès de liquidité régnant dans les banques depuis l'énorme afflux de fonds du mois d'août 1971 ait de nouveau diminué quelque peu, le marché suisse de l'argent est demeuré très liquide ces derniers mois. Tenant compte de ce haut degré de liquidité et eu égard aux nouvelles conditions en vigueur actuellement sur le marché, les banques ont décidé de baisser le taux de l'escompte privé

de ¼ % pour le ramener à 4 ¾ %. On sait que ce taux d'escompte hors banque avait déjà été réduit de ¼ % le 17 décembre dernier.

Le marché des capitaux se caractérise également par ses grandes ressources. Pour le mois de mars, 749 millions de francs d'argent frais ont été prélevés par des émissions publiques d'obligations suisses et étrangères et d'actions du pays. Ce montant est le deuxième en importance parmi les sommes les plus élevées qui aient jamais été placées en un seul mois. Et le calendrier des émissions pour le second trimestre fixe à 1,5 milliard de francs le total des emprunts suisses offerts au public.

La baisse des taux ressort nettement du fait que la Confédération a lancé son emprunt de 250 millions d'avril dernier à 4 ¾ %. Le même taux a été offert à la même époque par la Banque cantonale vaudoise. Les emprunts des Forces motrices obtiennent le succès à 5 ou 5 ¼ %, mais en variant le prix d'émission, par exemple 100 % pour les premiers ou 101 % pour les seconds. On est loin du 6 ¼ ou 6 ½ % offert encore ici au courant du premier semestre de l'an dernier. Des emprunts étrangers trouvent actuellement leur clientèle en offrant 5 ½ %, au lieu de 6 ½, 6 ¾ et même 7 % en 1971.

Les grandes banques n'offrent plus que 4 ½ et 4 ¾ % pour leurs obligations de caisse respectivement à 3 ou 4 ans et 5 ou 6 ans de terme. Cependant, la plupart des banques locales ont conservé le taux maximal de 5 % dans ce secteur. Le taux moyen de l'épargne s'est fixé à 4,15 % jusqu'en avril dans les banques cantonales. Eu égard à la charge que constitue le portefeuille des obligations à taux très haut — celles de l'an dernier jusqu'à 5 ¾ % — la baisse du taux hypothécaire s'en trouve retardée. Les grandes compagnies d'assurances sur la vie ont annoncé la baisse de leur taux hypothécaire de 5 ¾ à 5 ½ %, mais uniquement pour les nouvelles dettes hypothécaires sur les logements. Pour les anciennes, le taux reste comme auparavant à 5 ¾ %.

« Actuellement, notre première préoccupation est de résorber l'excédent de liquidité qui nous submerge depuis le mois d'août dernier, ainsi que l'offre excessive de capitaux » a déclaré M. E. Stopper, président de la direction générale, à l'assemblée générale annuelle de la Banque nationale suisse. L'activité internationale de nos banques, a poursuivi M. Stopper, est devenue l'un des principaux postes actifs de notre balance des revenus. Mais elle a contribué également à un trop riche approvisionnement de capitaux en Suisse. Il a été décidé, d'entente avec l'Association suisse des banquiers, d'éponger 2 à 2,5 milliards de francs du marché monétaire et des capitaux, en mettant en vigueur immédiatement le régime des avoirs minimaux pour lutter contre les tendances inflationnistes déjà trop fortes. La situation est d'autant plus préoccupante que certains signes annoncent un nouvel essor de la con-

joncture pour le second trimestre de cette année.

Analysant pour la presse les données du compte de l'Etat, M. Celio, chef du Département des finances et des douanes, a constaté que le résultat n'est pas satisfaisant. En effet, le compte financier de la Confédération — 9 milliards aux dépenses et 8,7 milliards aux recettes — se solde par un déficit d'environ 300 millions de francs, déficit qui n'a jamais été aussi élevé depuis la dernière guerre mondiale. La situation, sans être tragique, est préoccupante et M. Celio ne voit pas d'autre moyen que celui de proposer d'urgentes réformes de notre système fiscal. Il y aura de l'animation dans les discussions aux Chambres fédérales.

#### DANS NOS CAISSES RAIFFEISEN

En conclusion au tableau que nous venons de brosser, nous ne pensons pas que des changements doivent être apportés dans les conditions d'intérêt que nos Caisses de cré-

dit mutuel ont fixées pour cette année. Bien que le taux officiel des grandes banques pour les obligations soit de 4 ½ à 4 ¾ %, nos Caisses ont généralement conservé le taux de 4 ¾ % pour les titres à 3 ans de terme et celui de 5 % pour ceux à 5 ans. Seules quelques Caisses très largement pourvues de liquidité appliquent le taux officiel inférieur de ¼ %. En épargne, le taux reste à 4 ou 4 ¼ %. Là où l'on n'a pas la charge du taux privilégié pour l'épargne-vieillesse et pour l'épargne des jeunes, on peut plus facilement conserver le taux unique de 4 ¼ %. Les taux différenciés en épargne imposent une attention accrue dans l'établissement du budget. En ce qui concerne le secteur des hypothèques, les charges actuelles ne permettent pas encore de prévoir une baisse du taux de l'intérêt. On en est presque partout encore au taux de 5 ¼ ou 5 ½ % pour les hypothèques de premier rang. Pour les nouvelles affaires, le taux de 5 ½ % reste indiqué. Fx

### Extrait des délibérations de la séance commune des conseils supérieurs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel des 13 et 14 avril 1972

Présidence : M. Paul Schib, ancien conseiller national, président de l'Union suisse.

1) La nouvelle Caisse de Linden BE est admise au sein de l'Union suisse qui compte ainsi 1151 coopératives affiliées.

2) Les conseils soumettent le projet de nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel à un examen approfondi. Les points suivants font l'objet d'une discussion particulièrement nourrie : raison sociale, délimitation du champ d'activité, sociétariat, répartition des tâches et des devoirs des différents organes etc. Ce projet examiné, en ce moment, par les instances compétentes, sera remis ensuite à toutes les Caisses affiliées de façon à ce qu'il puisse être discuté lors des prochaines assemblées de Fédérations et présenté au Congrès suisse de 1973.

3) Des crédits portant sur une somme de 25 millions de francs sont accordés à des Caisses affiliées.

4) Les conseils ont également consenti de nombreux prêts et crédits à des particuliers ainsi qu'à des communes et à d'autres corporations de droit public.

5) Le directeur Edelmann commente en détail les résultats du bouclage au 31 décembre dernier. A cette date, la somme globale des bilans des 1148 Caisses affiliées atteignait la somme de 5,4 milliards de francs, en progression de 575 millions (soit de 11,92 %) sur l'exercice précédent. L'article « Le mouvement Raiffeisen suisse en 1971 » qui paraît dans ce numéro, reproduit les passages principaux de cet exposé.

6) Le directeur Roos rapporte sur l'activité déployée par la Caisse centrale durant le premier trimestre de l'année et présente

le bilan arrêté au 31 mars 1972 qui affiche, pour les trois premiers mois de l'exercice, une augmentation de 73 millions, le portant à 1293 millions de francs.

7) Le directeur Edelmann fait le point des préparatifs concernant l'introduction de la comptabilité sur ordinateurs pour le chapitre de la Caisse d'épargne.

L'état des études faites à ce sujet permet de passer maintenant à la préparation de l'application proprement dite : programme de détail, édition des formules, calcul du coût par compte etc. Le contrat avec la firme concernée peut être signé. Les Caisses affiliées recevront prochainement tous les renseignements qui leur permettront de prendre définitivement position au sujet du nouveau système, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1973. Les coopératives qui y adhéreront seront convoquées, dans le courant de l'automne, à des cours d'instruction spéciaux. L'organisation du nouveau service, qui dépend de l'Office de révision, est confiée à M. Joseph Bücheler, fondé de pouvoir.

8) Les conseils donnent leur approbation à l'achat d'une machine automatique qui sera utilisée pour de petits travaux d'impression et de typographie.

9) Les élections et réélections qui auront lieu lors du prochain Congrès font l'objet d'un large échange de vues. Les contacts pris avec les comités des Fédérations concernées permettent de tenir compte des désirs émis par les groupements régionaux et cantonaux. Nous nous référons encore à ce sujet à l'article « Avant-propos sur le Congrès » paru dans le numéro de mai du *Messenger Raiffeisen*.

# Les Caisses Raiffeisen suisses en 1970-1971

	1970	1971	Augmentation
Nombre de Caisses . . . . .	1 142	1 148	6
Effectif des sociétaires . . . . .	156 132	161 760	5 628

	fr.	fr.	fr.
Roulement . . . . .	13 211 691 761.02	15 741 136 915.02	2 529 445 154.—

## Bilan au 31 décembre

ACTIF	fr.	fr.	fr.
Encaisse et chèques postaux . . . . .	66 068 910.75	79 457 315.71	13 388 404.96
Avoirs à vue à la Caisse centrale . . . . .	204 933 441.89	277 094 491.24	72 161 049.35
Placements à terme à la Caisse centrale . . . . .	690 062 500.—	783 360 500.—	93 298 000.—
Comptes courants débiteurs gagés . . . . .	333 069 731.18	364 601 170.71	31 531 439.53
Prêts à terme gagés . . . . .	111 280 798.79	116 481 135.02	5 200 336.23
Avances aux communes et collectivités de droit public . . . . .	415 818 825.44	486 730 420.28	70 911 594.84
Prêts hypothécaires . . . . .	2 887 237 351.77	3 154 303 777.78	267 066 426.01
Fonds publics (parts sociales à l'Union) . . . . .	38 359 528.—	45 766 412.10	7 406 884.10
Immeubles . . . . .	22 570 303.05	29 516 277.25	6 945 974.20
Autres actifs . . . . .	51 467 898.84	58 229 095.98	6 761 197.14
	<u>4 820 869 289.71</u>	<u>5 395 540 596.07</u>	<u>574 671 306.36</u>

PASSIF	fr.	fr.	fr.
Crédits utilisés à la Caisse centrale . . . . .	56 654 638.60	34 681 830.61	— 21 972 807.99
Comptes courants créanciers . . . . .	274 981 208.30	313 218 534.07	38 237 325.77
Créances à terme . . . . .	95 927 955.42	97 033 821.34	1 105 865.92
Caisse d'épargne . . . . .	2 903 276 020.42	3 201 038 655.16	297 762 634.74
Comptes de dépôts . . . . .	236 912 060.26	292 751 694.64	55 839 634.38
Obligations . . . . .	970 574 313.80	1 141 579 584.80	171 005 271.—
Autres passifs . . . . .	69 683 066.59	84 342 019.39	14 658 952.80
Parts sociales . . . . .	31 042 778.—	32 225 598.—	1 182 820.—
Réserves . . . . .	181 817 248.32	198 668 858.06	16 851 609.74
	<u>4 820 869 289.71</u>	<u>5 395 540 596.07</u>	<u>574 671 306.36</u>

## Compte d'exploitation

Produits	fr.	fr.	fr.
Intérêts actifs . . . . .	214 363 535.32	252 784 377.61	38 420 842.29
Recettes diverses . . . . .	845 965.96	1 159 929.35	313 963.39
	<u>215 209 501.28</u>	<u>253 944 306.96</u>	<u>38 734 805.68</u>

Charges	fr.	fr.	fr.
Intérêts passifs . . . . .	126 128 182.58	150 441 777.92	24 313 595.34
Droits et contributions livrés . . . . .	49 639 160.86	58 997 393.40	9 358 232.54
Impôts à la charge des Caisses . . . . .	4 340 675.20	4 142 891.75	— 197 783.45
Administration . . . . .	8 807 500.15	10 371 048.15	1 563 548.—
Autres frais généraux . . . . .	8 073 471.25	9 352 619.55	1 279 148.30
Amortissements . . . . .	1 946 647.69	2 695 949.35	749 301.66
Intérêts des parts sociales nets . . . . .	1 047 685.45	1 091 017.10	43 331.65
Bénéfice net . . . . .	15 226 178.10	16 851 609.74	1 625 431.64
	<u>215 209 501.28</u>	<u>253 944 306.96</u>	<u>38 734 805.68</u>

## Les avoirs en banque dans les bilans bancaires

A l'occasion des cours d'instruction ou des assemblées de délégués des Fédérations, il arrive parfois qu'un gérant ou qu'un membre des comités s'étonne du montant apparemment important figurant au bilan de la Caisse centrale au chapitre des avoirs en banque. L'an dernier, soit dans le *Messageur*, soit lors des assemblées générales des Fédérations, le directeur J. Roos avait donné des explications détaillées à ce sujet. La question étant toujours assez fréquemment posée, il sied d'y revenir une fois encore, maintenant que les bilans de fin d'année d'autres établissements financiers ont été publiés et permettent de faire quelques comparaisons.

Le bilan au 31 décembre 1971 de la Caisse centrale, (voir page 48 du *Messageur* de mars 1972) contient pour 258 000 francs d'avoirs en banque à vue et pour 102 millions de francs d'avoirs en banque à terme. Le maintien de comptes à vue assure la fluidité du clearing bancaire (paiements par chèques, remboursements de titres et de coupons de Caisses affiliées, règlements sous forme de bonifications etc.). Ce solde est modeste, comparé au chiffre du bilan, au nombre de Caisses et au volume des opérations quotidiennes. Les 102 millions d'avoirs à terme, en revanche, retiennent plus longtemps l'attention. Comme le précise notre rapport annuel de 1970, ils sont composés exclusivement de dépôts de courte durée, dans la règle de 3 à 6 mois, auprès d'établissements suisses reconnus, et réservés principalement aux paiements à valoir sur les crédits accordés.

Il convient de ne pas oublier que les dépôts des Caisses sont supérieurs à un milliard de francs. Il s'agit là non seulement des capitaux qui n'ont pas pu être immédiatement utilisés sur place, mais encore de la liquidité des coopératives affiliées. Cette dernière ne saurait être réinvestie à long terme. Chaque Caisse qui effectue un placement à terme, que cela soit à 6 mois ou à 5 ans, a en tout temps le droit de faire lombarder ce dépôt, ce qui justifie le maintien de sommes importantes à court terme. Par ailleurs la Caisse centrale accorde tout au long de l'année d'importants crédits qui ne sont pas mis immédiatement et intégralement à contribution. Cette constatation concerne aussi bien les avances consenties aux Caisses affiliées que les crédits aux particuliers. Ce que l'on appelle alors la « limite de crédit » (montant promis mais non encore versé) ne peut pas être placée à long terme non plus. C'est là tout le secret — si secret il y a — de ces avoirs en banque.

Au premier abord, il peut paraître irritant de savoir que la banque X, qui a une succursale à Riantmont, pourrait recevoir en quelque sorte par ricochet de l'argent de notre mouvement lui permettant de faire concurrence à la Caisse du lieu. Et on nous dit alors incidemment : « Grâce aux fonds de

l'Union suisse, cette banque X a pu nous enlever l'affaire Y ».

Les choses ne sont pas si simples. Ces avoirs en banque sont à très court terme, comme nous l'avons dit. Ils ne seront donc jamais utilisés par un établissement concurrent pour financer des prêts hypothécaires à long terme. Ils seront affectés au service de trésorerie quotidien ou, tout au plus, à des opérations à court terme que ne connaissent pas nos coopératives.

Il est intéressant d'établir une comparaison entre les avoirs en banque de trois grands établissements suisses et ceux de la Caisse centrale. Les chiffres indiqués ci-après ont été tirés de la publication « Notices économiques de l'Union de Banques Suisses » de mars dernier et concernent les bilans au 31 décembre 1971.

Banque	Bilan en millions de francs	Avoirs en banque	en % du bilan
Union de Banques Suisses Société de	38 153	15 666	41 %
Banque Suisse	36 078	18 557	51,4 %
Crédit Suisse	31 071	14 210	45,7 %
Union suisse	1 220	102	8,36%

Comme l'ajoute la revue mentionnée, les engagements en banque à vue de ces trois « Grands » ont sensiblement progressé l'an dernier en raison surtout des troubles monétaires. Et elle ajoute : « Toutefois, la comparaison de l'évolution de ce poste du bilan dans les banques en question n'a pas une grande valeur significative. En effet, soucieuse de la clarté de son bilan, seule l'Union de Banques Suisses indique dans une rubrique spéciale, intitulée « Comptes fiduciaires », la totalité des placements faits auprès de banques et de sociétés tierces par ordre et aux risques et périls de la clientèle. Pour les deux autres banques, ces opérations sont comptabilisées dans les avoirs en banque et dans les engagements en banque, mais sans indication des montants concernés. »

Si l'on déduit, en ce qui concerne l'UBS, les 3804 millions de comptes fiduciaires des placements en banque de 15 666 millions, il reste à cette dernière rubrique un montant de 11 862 millions de francs, ou de 31 % de la somme du bilan.

Nous ajouterons que la configuration du bilan d'une grande banque commerciale, dans lequel — pour ne citer qu'un exemple — l'épargne et les comptes de dépôt ne constituent que 4481 millions de la somme du bilan de 38 153 millions et où les comptes créanciers s'y inscrivent par 12 353 millions (dont 7022 millions à vue), exige un volume de placements en banque à court terme plus fort que pour l'Union Suisse.

Il nous semblait toutefois salubre de comparer ces quelques chiffres, qui permettront désormais à nos adhérents de tirer des conclusions plus exactes en ce qui concerne le poste « Avoirs en banque » de la Caisse centrale.

Nous pourrions éventuellement, dans le courant de l'année, revenir sur l'un ou sur l'autre poste important du bilan de notre banque centrale, celui des titres, par exemple, qui donne lieu à des interprétations ne tenant pas entièrement compte des devoirs et des obligations d'une chambre de compensation financière envers son groupe de fournisseurs de fonds le plus important : celui des coopératives affiliées. Nous le ferons en commentant le rapport annuel de 1971, en préparation au moment où nous écrivons ces lignes. -pp-

## Ici, on ne badine pas avec... le droit

### *Responsabilité et prescription lors du décès d'une caution*

Les héritiers continuent à répondre personnellement et solidairement lors du décès de la caution, pour autant qu'ils ne répudient pas la succession, art. 603 CC. Si tous les héritiers répudient la succession et que l'on en arrive à la liquidation officielle, ce n'est que la succession qui répond des dettes de cautionnement, art. 593 al. 3 CC. Si les héritiers de la caution n'acceptent la succession que sous bénéfice d'inventaire (art. 580 et ss CC), les créanciers ne peuvent faire valoir leurs créances en vertu de cautionnements que, uniquement, jusqu'à concurrence du montant qui serait attribué aux cautionnements en cas de liquidation (art. 219/20 LP) du passif héréditaire selon les règles de la faillite, art. 591 CC. D'autres cautions éventuelles ont alors à répondre de la part impayée de la créance.

Tout cautionnement donné par une personne physique s'éteint à l'expiration du délai de vingt ans dès sa conclusion, art. 509 al. 3 CO. Les créances en vertu de cautionnements peuvent cependant s'éteindre déjà avant. Ainsi dans le cas d'une créance devenue exigible, la prescription du délai de cinq ans pour les intérêts et de dix ans pour le capital court dès le jour de l'exigibilité, art. 127, 128 et 130 CO.

Si l'exigibilité de la créance est subordonnée à un avertissement et si cet avertissement est donné à la caution ou à ses héritiers plus tard qu'au débiteur principal, la prescription court dès le jour pour lequel cet avertissement pouvait être donné aussi bien pour ceux-ci que pour celui-là.

Il n'y a pas seulement que la créance comme telle qui peut s'éteindre, car la responsabilité solidaire des cohéritiers cesse aussi après cinq ans — le délai court dès le

partage ou dès l'exigibilité des créances, si elle est postérieure au partage ; si bien qu'en suite chaque héritier ne répond plus qu'en proportion de sa part héréditaire, qui n'est pas, en cas d'irrecouvrabilité, à supporter par d'autres héritiers, art. 639 al. 2 CC. La responsabilité solidaire des cohéritiers peut cependant déjà cesser plus tôt, si le créancier consent expressément ou tacitement à la division ou à la reprise de la dette de cautionnement, art. 639 al. 1 CC.

Si la caution a délivré, de son vivant, un acte de défaut de biens, les héritiers ne peuvent être poursuivis de ce fait que seulement pendant une année depuis le décès de la caution parce que tous les actes de défaut de biens s'éteignent après ce délai, art. 149 et 265 LP.

*Ki (trad. -Rae-)*

### CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE 10 - 11 JUIN 1972

Quelques jours avant la parution de ce numéro s'est déroulé à Bâle le 69<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse, en présence de plus de 2000 délégués. Le numéro double de juillet-août, qui paraîtra un peu plus tard que les numéros ordinaires, soit en août, donnera un compte rendu complet de cette importante manifestation.

#### Pensée

La propagande est le contraire de l'artillerie ; moins elle est lourde, plus loin elle porte.

*Jean Giraudoux*

#### LE MESSAGE RAIFFEISEN

##### Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel  
(Système Raiffeisen)  
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

##### Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

##### Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel  
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

##### Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

##### Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales  
Prix du mm : 15 centimes

##### Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 10.—
- b) facultatifs fr. 6.—
- c) privés fr. 10.—

## Avoirs minimaux sur les engagements des banques envers les résidents et non-résidents

(cb) La Direction générale de la Banque nationale et une délégation du conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers se sont rencontrées le 5 avril 1972 pour discuter de mesures propres à réduire l'excédent de liquidité dont dispose le marché monétaire et financier depuis la première quinzaine du mois d'août 1971.

L'offre excédentaire de monnaie et de capitaux devient insupportable du point de vue de la politique économique, car elle stimule les tendances inflationnistes déjà excessivement fortes, en particulier dans le secteur des investissements et dans le domaine des dépenses publiques. Cette situation est d'autant plus préoccupante que certains signes annoncent un nouvel essor de la conjoncture au deuxième semestre de cette année.

Pour parvenir à une normalisation progressive de la liquidité, la Direction générale de la Banque nationale et la délégation de l'Association Suisse des Banquiers sont convenues de mettre en vigueur, avec effet immédiat, le régime des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements envers des personnes domiciliées en Suisse, tel qu'il est défini dans la Convention du 1<sup>er</sup> septembre

1969. Le calcul des avoirs minimaux se fera sur la base de l'accroissement des fonds suisses intervenu depuis le 31 juillet 1971. Les pourcentages d'avoirs minimaux seront fixés à la moitié des taux minimaux prévus par la convention, ce qui nous permettra tout d'abord d'éponger un milliard de francs environ.

En outre, il a été décidé de rendre plus efficace la convention concernant les avoirs minimaux extraordinaires sur l'accroissement des fonds étrangers, qui est entrée en vigueur le 20 août 1971, en donnant une interprétation restrictive à certaines de ses dispositions. Le montant des avoirs minimaux devrait atteindre 1 à 1,5 milliard de francs. De la sorte, le prélèvement d'avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse et à l'étranger devrait permettre d'éponger au total entre 2 et 2,5 milliards de francs.

Si, au vu de l'évolution de la liquidité générale et des résultats de l'opération entreprise pour la réduire, il devait s'avérer nécessaire de prendre de nouvelles mesures ou d'adapter les mesures prises, la Banque nationale et l'Association Suisse des Banquiers se réuniront une nouvelle fois.

## Voyager sans souci, avec les chèques de voyage

(cb) « Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage ! » Mais pour voyager aujourd'hui, mieux vaut ne pas porter de grosses sommes sur soi, si l'on ne veut pas connaître des odyssées moins glorieuses que celle vécue par Ulysse. Il est plus sûr de se faire remettre par une banque des chèques de voyage. Ils sont libellés, au choix, dans toutes les principales monnaies du monde et peuvent être encaissés à l'étranger sans aucune formalité. En règle générale, la seule légitimation exigée est la signature, donnée comme quittance du montant touché et qui doit correspondre à celle apposée lors de l'achat du chèque. Il est à conseiller cependant de se munir d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Les banques, mais aussi les hôtels ainsi que la plupart des commerces et des agences de voyage à l'étranger paient les chèques de voyage, aussi appelés « Traveller's checks ». Ceux-ci n'imposent aucune relation bancaire et peuvent être changés contre l'argent comptant à n'importe quel guichet de banque.

Le voyageur fait bien de n'acheter en monnaies étrangères que de petits montants pour ses besoins quotidiens et de constituer l'essentiel de sa réserve de voyage en traveller's checks. Il se protège ainsi contre la perte et le vol ; car les chèques de voyage trouvés ou dérobés ne peuvent en pratique être réalisés et sont remplacés par la banque émettrice. A l'issue du voyage, les chèques non utilisés sont payables sans difficulté

contre des francs suisses ou peuvent être réalisés à une autre occasion, du fait qu'ils sont libres de toute échéance.

Le chèque de voyage permet de se déplacer sans souci à l'étranger. Il est un moyen de paiement sûr, pratique et disponible en tout temps. Les chèques de voyage sont aussi émis en francs suisses. Cette variante est particulièrement à recommander lorsque le voyage conduit dans plusieurs pays ou lorsqu'il y a lieu de couvrir un risque de change. En principe, l'émission de chèques de voyage est soumise aux mêmes dispositions relatives aux devises que l'argent comptant ; les caissiers de toutes les banques renseignent volontiers le public à ce sujet.

Le chèque de voyage, c'est pratiquement de l'argent comptant et un moyen de paiement international, mais sans risque de perte !

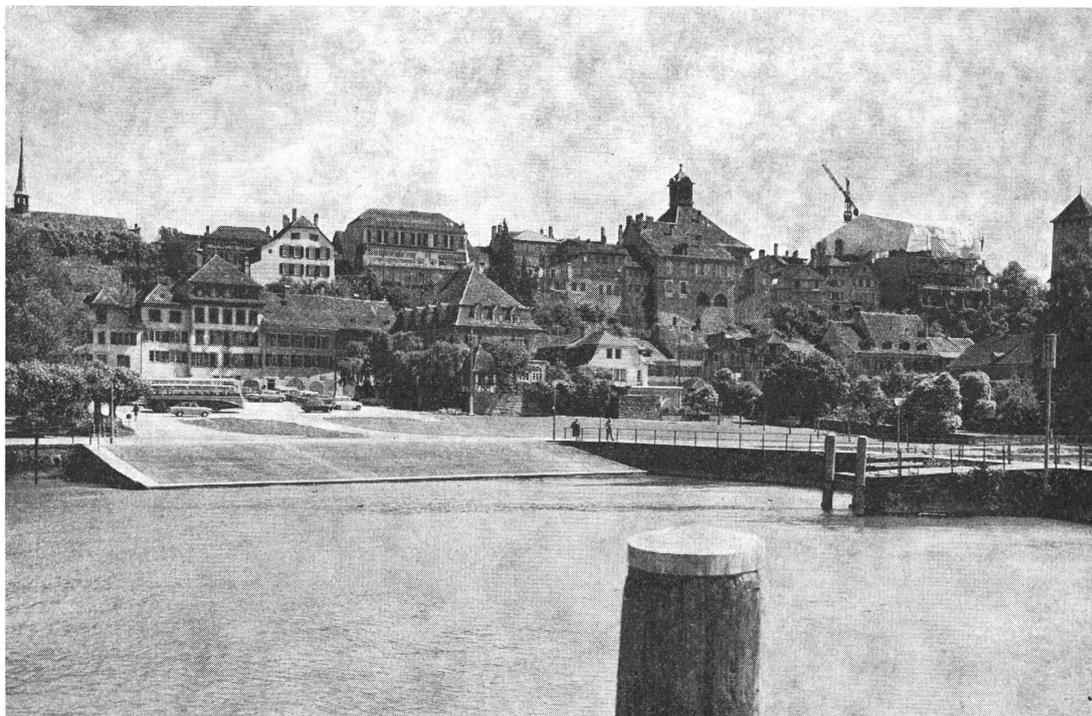
*Note de la rédaction. Par l'entremise de l'Union suisse, les Caisses affiliées peuvent également délivrer ces chèques de voyage à leurs sociétaires et clients.*

Vos cultures  
méritent le meilleur

Offrez-leur **KAMPKA**

engrais puissants

Vente par les dépôts agricoles



Une partie de Morat est tournée vers le lac. Déjà utilisée par les Romains, la voie qui borde la rive (et dont le nom est devenu « Ryff » en allemand) est un souvenir de l'ancien faubourg : maisons pour la plupart gothiques avec leurs écuries et leurs belles portes de caves.

## Le coin du français

### L'adjectif qualificatif

Dans le *Messageur* d'avril, notre chronique était consacrée à certaines difficultés résultant de l'emploi de l'article. Voyons aujourd'hui quelques cas particuliers de l'adjectif qualificatif et avant tout de son accord.

Plusieurs adjectifs au singulier peuvent se rapporter à un substantif au pluriel : « *les codes civil et pénal, les seizième et dix-septième siècles, les langues française et allemande* ». Naturellement qu'il est tout à fait correct, même plus naturel, de répéter le substantif et de dire : « *la langue allemande et la langue française* », etc. Quand l'adjectif se rapporte à plusieurs noms synonymes ou n'exprimant qu'une gradation, il s'accorde avec le dernier : « *il a montré un courage, une énergie peu commune, sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation continuelle ; mon Dieu, que de soucis et de peines quotidiennes !* ».

Si l'adjectif suit un déterminatif, c'est le sens de la phrase qui décide de l'accord. Exemples : « *des pièces de drap noir, un tas de fagots très haut, des poissons de mer frais, un groupe de soldats blessés, une quantité de souliers usés* ».

Dans l'expression « *avoir l'air* », l'adjectif s'accorde avec le sujet de la phrase si ce sujet désigne une chose. Ainsi : « *ces arbres ont l'air morts, ces propositions ont l'air sérieuses* ».

S'il s'agit d'une personne, on peut généralement accorder l'adjectif avec le sujet ou avec « *air* ». Ainsi je peux dire aussi bien : « *cette jeune fille a l'air sérieuse* » que « *cette jeune fille a l'air sérieux* ». Dans le premier cas, je veux dire : « *cette jeune fille*

*paraît (être), semble (être) sérieuse* ». Dans le deuxième, j'insiste plutôt sur « *la mine, la physionomie, l'allure* » de la jeune fille. C'est son « *air* » qui est sérieux et non nécessairement la jeune fille. Donc ici encore, question de nuances et de... logique !

Quand les expressions « *des plus, des moins, des mieux* » précèdent un adjectif, celui-ci se met ordinairement au pluriel, même si le substantif auquel on fait allusion est au singulier : « *une question des plus embarrassantes, notre souper fut des plus simples, c'est une chose des moins faciles à expliquer, il est des mieux placés* ».

Mais si ces mêmes expressions se rapportent à un verbe ou à un pronom neutre, l'adjectif reste invariable : « *pour lui, se lever tôt n'était pas des plus facile, cela devient des plus désagréable, cela n'est pas des moins pénible pour moi, cela n'est pas des mieux réussi* ».

Pour terminer cette chronique, rappelons encore que le pluriel des adjectifs « *banal, fatal, final, glacial, jovial, natal* » est « *bancaux, fatals, finaux, glacials, joviaux, natals* ». Il y a hésitation pour « *austral, idéal, matinal, pascal* ». Au pluriel, on rencontre tantôt « *austraux, idéaux, matinaux, pascaux* », tantôt « *austraux, idéaux, matinaux, pascaux* ».

Je relèverai encore que les Romands tendent à employer au pluriel plutôt la forme « *finaux* » que « *finals* ». C'est ainsi que j'entends presque toujours parler d'« *examens finaux* ».

Thomas, dans son « *Dictionnaire des difficultés de la langue française* », reconnaît que cette dernière forme, tout en étant rare, est cependant utilisée par certains auteurs. Faut-il la condamner ? Non ! *OV*

## Il est de la nature de l'homme de se tromper

(Pour la version latine, consulter la page rose V du « *Nouveau Petit Larousse* ».)

La lecture des comptes rendus des assemblées générales qui nous sont remis à l'intention du *Messageur* nous réserve parfois de bons moments. Voulant rendre hommage à la perspicacité du fondateur de notre mouvement, le génial bourgmestre Frédéric-Guillaume Raiffeisen, un correspondant écrit :

... le génial boulanger Raiffeisen.

Il y a encore mieux : un ami du beau... (pas de discrimination), gradé sans doute, a fait cette trouvaille :

... le général bourgmestre Raiffeisen.

En imagination nous voyons, du haut des parvis célestes, le bon père Raiffeisen se pencher sur nous avec un large sourire... Il semble nous dire : « *Gott sei Dank, on ne m'a pas encore oublié* ».

Et cela reconforte le rédacteur-correcteur du journal : il n'est pas le seul à laisser des perles glisser entre ses doigts. *-pp-*

**TESSIN**  
Bogno-Valcolla, à 20 km de Lugano  
**A VENDRE**  
**maison**

à 3 logements, avec terrain attenant.  
Tout confort  
Soleil Tranquillité

S'adresser à :

Cassa Rurale Val Colla  
6951 Maglio di Colla / TI  
Tél. 091/9 11 57, dès 19 h.  
091/7 92 21, de 8 à 18 h.



MORAT

Coup d'œil dans la direction opposée, de la fontaine centrale sur le « Rübenloch ».

## La 53<sup>e</sup> assemblée des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Samedi 8 avril 1972, a eu lieu, dans la vaste et confortable grande salle du centre scolaire de Collombey-Muraz, l'assemblée des délégués des Caisses Raiffeisen de la partie romande du canton.

M. René Jacquod, président de la Fédération, ouvrit cette manifestation en saluant cordialement les invités : MM. Paul Puipe, secrétaire et Marcel Gillioz, reviseur de l'Union suisse, Urbain Zufferey, président d'honneur, Jacques Berrut, président de la commune de Collombey-Muraz, l'abbé Gonus, curé de la paroisse de Muraz, Paul Mathier, ancien préfet de Loèche et représentant de la Fédération du Haut-Valais, ainsi que tous les membres présents. M. Wolfgang Lorétan, conseiller d'Etat, sera salué tout spécialement au moment de son arrivée. Le président donne lecture d'une lettre du directeur de l'Union suisse, M. Arnold Edelmann, qui s'excuse de ne pouvoir participer à cette assemblée, d'importantes et urgentes obligations le retenant à Saint-Gall en cette fin de semaine.

La parole est ensuite donnée à M. Emile Dayer, secrétaire, pour l'appel et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est sans autre accepté.

M. Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse, procéda à la traditionnelle revue annuelle des efforts déployés par l'organisation centrale dans l'intérêt des Caisses affiliées et du mouvement tout entier. Le résultat des inspections de l'an dernier peut être qualifié de très bon dans l'ensemble. L'Office de revision est en mesure de déclarer sans réserve et sans arrière-pensée que tous les bilans sont intacts et que les engagements des institutions fédérées sont amplement cou-

verts par des actifs de bonne composition et des fonds propres en constante progression. Après avoir abordé quelques points touchant la gérance des institutions, il mit l'accent sur le problème capital des prochaines années : la revision des statuts des Caisses de crédit mutuel suisses. Il proclama sa foi dans le bon sens et le sain jugement des dirigeants des Caisses de tout le pays qui auront à cœur de faire du travail constructif, en apportant à notre charte fondamentale les adaptations utiles et nécessaires tout en maintenant l'esprit et l'idéal insufflés il y a plus de 100 ans par le génial bourgmestre Frédéric - Guillaume Raiffeisen.

Le point suivant de l'ordre du jour prévoit la lecture des comptes de la Fédération par le dévoué et compétent caissier, M. Victor Berrut. Présentés avec la précision habituelle, ils furent adoptés à l'unanimité.

Dans son rapport présidentiel, M. René Jacquod proclama tout d'abord les excellents résultats de l'exercice 1971. *Au 31 décembre dernier, les 65 coopératives de la partie romande du canton groupaient 10 201 sociétaires, soit 400 de plus que lors du précédent bouclement. Ce réjouissant élargissement du cercle des membres permet d'avoir confiance dans l'avenir d'un mouvement tributaire de l'appui de toutes les couches de notre population. L'épargne confiée par 27 850 déposants sur les carnets traditionnels, bénéficiant du privilège légal, était de 152,3 millions de francs. Par rapport à 1970, la progression est de 13,8 millions ou exactement de 10 %. Plus de 48 millions sont placés en obligations, 7 millions sur carnets de dépôts et 14,5 millions en comptes courants à vue ou à terme. La somme des bilans, arrondie de*

*19,5 millions de francs, (+ 8,9 %) était de 238,8 millions de francs. Le chiffre d'affaires (517,7 millions) a, pour la première fois, doublé avec aisance le cap du demi-milliard. Les bénéfices nets (fr. 882 000 contre 834 000 l'année précédente) portent les réserves à 9,3 millions de francs.*

Le souci des dirigeants locaux de faire fructifier sur place l'épargne qui leur est confiée se traduit par les *augmentations* suivantes des divers postes de l'actif : prêts hypothécaires 11,5 millions, avances aux communes 1,8 million, crédits en comptes courants 2,2 millions, prêts sur nantissement et cautionnement 300 000 francs en chiffre rond.

Le président Jacquod compléta ces données statistiques par de judicieuses directives concernant l'administration interne des Caisses. Il souligna tout particulièrement l'importance d'une échelle de taux permettant d'offrir de substantiels avantages aux créanciers et aux débiteurs tout en assurant le renforcement constant des fonds propres. *Cela ne sera possible que si les dirigeants se donnent la peine d'établir un budget annuel précis.* M. Jacquod termina son excellent exposé en recommandant aux Caisses de recourir dans une mesure toujours plus forte aux services de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse et en lançant un vibrant appel en faveur d'un recrutement intensif de nouveaux membres, ces piliers de nos organisations coopératives.

Pour le choix du lieu de la prochaine assemblée, c'est à la jeune Caisse de Savièse — qui fêtera en 1973 sa dixième année d'activité — qu'est confiée l'organisation de la réunion de l'an prochain.

Selon une agréable tradition, l'hommage aux vétérans offrit, comme chaque année, l'occasion d'exprimer publiquement la reconnaissance du groupement régional aux dirigeants et caissiers depuis 25 ans sur la brè-

## MORAT

La rue principale avec la tour de Berne (ou tour de l'Horloge) à une époque où la verdure n'avait pas encore fait place à la voiture.



che. C'est sous les applaudissements de l'assemblée que fut remis le portefeuille dédié aux 10 coopérateurs suivants :

*MM. Joseph Antonin, Conthey  
Ch. Lugon-Moulin, Finbaut  
Benoît Duc, Lens  
Anatole Gex, Mex  
Eugène Raymond, Saillon  
Jean Thurte, Saillon  
Léon Voutaz, Sembrancher  
Meinrad Bochatay, Vernayaz  
Adrien Fragnière, Veysonnaz  
Jules Moulin, Vollèges*

Hôte d'honneur de la journée, *M. Wolfgang Lorétan*, président du Conseil d'Etat, remercia tout d'abord les délégués des Caisses Raiffeisen des éminents services que ces institutions rendent aux populations de leur cercle d'activité. En affectant une bonne partie des capitaux dont elles disposent au financement de la construction, elles apportent une contribution utile à la lutte menée par les autorités contre la désertion des villages ruraux et des régions de montagne tout spécialement.

Profitant de l'aubaine de pouvoir s'adresser — on peut bien le dire sans présomption — à l'élite de nos villages, *M. Lorétan* donna d'amples détails sur le projet de loi fiscale (voir *Messageur* du mois de mai). Il n'eut pas de peine à convaincre un auditoire attentif de la nécessité de l'adoption d'une loi sociale au plus haut degré, dont le but est de ramener le coefficient d'impôt à des taux se rapprochant sensiblement de la moyenne de la plupart des cantons du pays. Evidemment, comme toujours en pareil cas, il est impossible de contenter tout le monde. Les

explications données par le Chef du gouvernement confirment la volonté du législateur de doter le canton d'une loi des finances moderne, susceptible d'enrayer l'émigration en direction de lieux fiscaux plus cléments des meilleurs enfants du pays.

*M. Jacques Berrut*, le jeune et dynamique président de la commune de Collombey-Muraz, souhaite la bienvenue à ses hôtes d'un jour et fit un bref, mais captivant exposé, de la situation d'une commune progressiste qui sut à temps procéder à l'indispensable remaniement parcellaire et accueillir en ses murs une industrie permettant à la population de gagner largement sa vie sur place.

A l'intention de nos lecteurs valaisans, nous nous faisons un plaisir de le reproduire ci-après, car il retrace une belle page de l'histoire d'un coin sympathique du canton qui a parfois l'impression d'être laissé sur la touche.

« Il n'est pas dans mon intention de vous entretenir bien longtemps. Je vous présente donc un survol rapide de la commune de Collombey-Muraz, laquelle a fait parler d'elle ces dernières années à la suite de la construction de la première raffinerie de pétrole en Suisse.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le territoire actuel des communes de Monthey, Troistorrens et Collombey-Muraz formait la Châtellenie de Monthey. Après des décennies de difficultés, de tergiversations, la Diète démembra le territoire en 1787. Ainsi naissait notre commune à l'emblème du Château et des Trois Colombes, en quelque sorte, la Muraille ou Muraz et les Colombes ou Collombey.

Des communes qui forment le territoire valaisan, Collombey-Muraz est l'une des plus grandes qui se partagent les étendues de la plaine du Rhône.

Grande quant au territoire, toutefois pauvre sur le plan financier, jusqu'à ces dernières années, les travaux d'assainissement de la plaine et du remaniement parcellaire, exécutés pendant la période de

guerre 41-44, ont provoqué un endettement important.

En 1960, l'on soustrait de la zone agricole 1 000 000 de m<sup>2</sup> pour permettre l'implantation d'une raffinerie de pétrole, qui très tôt fait couler beaucoup d'encre. Elle a donné aussi, comme vous le pensez, bien du souci à l'administration communale. Il y eut des difficultés à la construction, difficultés à l'exploitation, changement de propriétaires, baisse catastrophique sur les actions, licenciement de personnel pour cause de rationalisation. Toute industrie a des maladies d'enfance. Aujourd'hui, 9 ans après son début d'activité, sa santé est excellente. Du reste, dès le transfert des installations à la Raffinerie du Sud-Ouest S.A., la capacité de production a été portée rapidement à 100 %, soit plus de 2 millions de tonnes par an. Et, présentement des travaux sont effectués pour aller au-delà des 3 millions de tonnes.

L'assiette fiscale s'est élargie bien sûr. Le budget communal qui était, avant 1960, de 250 000 francs s'élève aujourd'hui à plus de 2 000 000 de francs. Mais qui gagne bien, en général, augmente son standing. L'étendue du territoire, plusieurs villages, une augmentation de population de 800 personnes en quelques années, posent des problèmes qui, pour être résolus, coûtent fort chers. Notre souci important de l'année dernière a été la remise à notre jeunesse de ce complexe scolaire et sportif, réalisé selon les normes du « Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires » de la ville de Lausanne.

Pour terminer, quelques mots sur deux particularités locales : le monastère des Bernardines et la nécropole préhistorique de la Barmaz.

A Collombey, le château d'Arbignon a été acheté au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par l'ordre des Bernardines. Aujourd'hui, une vingtaine de moniales vivent une vie de sanctification personnelle, de contemplation. Elles s'adonnent également à des travaux d'ornements liturgiques, confections d'hosties, etc.

Quant à la nécropole préhistorique, elle se situe sur une croupe rocheuse entre Collombey et Muraz. *M. Sauter*, professeur de l'Université de Genève, a entrepris des recherches systématiques il y a une vingtaine d'années. Deux cimetières ont été décou-

verts, l'un remontant à la période du néolithique, et le second à l'âge du bronze.

Messieurs les représentants des différentes sections du Valais romand, je vous félicite pour l'activité que vous déployez. Il est inutile de démontrer l'impact que les Caisses de crédit mutuel jouent sur l'économie du pays.

Voilà, Messieurs, ce survol rapide de Collombey-Muraz. Je vous souhaite de passer d'agréables moments non pas à Colombey-les-deux-Eglises, mais à Collombey-les-deux-Paroisses. »

La partie administrative ainsi terminée, le président Jacquod annonça avec plaisir que les trois fanfares de Collombey-Muraz attendaient les congressistes dans la cour du centre scolaire où fut servi un généreux vin d'honneur offert par la commune. Le dîner qui suivit fut agrémenté de remarquables productions d'un groupe d'enfants dirigés par M. Bernard Oberholzer, instituteur.

Et c'est par les conversations animées au sein des groupes qui se formèrent inévitablement à l'heure du dessert et des cafés que se termina une journée captivante, qui aura permis d'atteindre un double but : compléter les connaissances nécessaires à la parfaite gestion de l'épargne confiée tout en resserrant les liens d'amitié qui doivent unir les adeptes d'une même et belle cause. *MG*

## In memoriam

### † M. Laurent Ruffieux

président du comité de direction, membre fondateur de la Caisse de Crésuz

Notre Caisse de crédit mutuel est en deuil. Son président du comité de direction dès février 1961, M. Laurent Ruffieux, s'est éteint le 20 avril dernier à l'Hôpital cantonal à Fribourg, à l'âge de 56 ans. Membre fondateur en 1953, il fit partie du comité de direction pendant 19 ans, soit dès la naissance de notre institution. Ses aptitudes et ses qualités firent de lui un membre précieux, compétent et écouté. Dernièrement encore, malgré sa santé déjà déficiente, il présida l'assemblée générale annuelle de notre petit établissement bancaire. Nous avions du plaisir à le voir diriger cette assemblée avec son aisance coutumière et nous espérions bien le voir longtemps encore à cette fonction. Dieu en a décidé autrement. La séparation est dure pour ses collègues des comités.

A part la présidence de notre institution, M. Laurent Ruffieux occupa de nombreuses autres fonctions dans le cadre de la commune, de la paroisse et de groupements divers. Partout, il fit preuve d'un dévouement sans limite. La Caisse de crédit mutuel de Crésuz lui est reconnaissante des services qu'il a rendus et prie sa famille d'accepter ses sincères condoléances. Que la terre gruyérienne, qu'il a si bien servie, lui soit légère.

*w b*

## Tribune du lecteur - Boîte aux lettres

On nous a demandé à plusieurs reprises d'ouvrir une rubrique régulière sous l'un des deux titres mentionnés ci-dessus. Cette formule est en vogue dans les courriers du cœur et les revues à fort tirage.

Cela donnerait, nous dit-on, un peu de relief et de vernis à notre journal, permettrait de varier les menus, et d'inciter le lecteur pressé, tenté de mettre le « Messenger » de côté sans l'ouvrir, à le parcourir au moins, ne serait-ce que pour découvrir l'écho ou le son de cloche digne de retenir son attention.

Nous avons jusqu'ici hésité à réaliser ce projet. Nous tenons à préciser notre point de vue.

Les sujets de ces communications ne doivent pas être exclusivement en rapport avec l'activité proprement dite de nos Caisses. Ils seront choisis cependant de manière à intéresser nos lecteurs. Ils traiteront de points susceptibles d'encourager les dirigeants et les gérants dans l'accomplissement de leur mission, de contribuer à l'élargissement de leurs connaissances pratiques et générales et d'attirer l'attention du sociétaire ou du client en puissance sur la Caisse Raiffeisen (problèmes d'épargne et de crédit, lois cantonales ou fédérales, etc.). En revanche, l'extension de la zone de construction de Riantmont et la pose du câble téléphonique sous la Manche seront débattues dans l'« Echo de la Montagne » ou le « Daily Mail ».

Dans la règle, le correspondant de la « Boîte aux lettres » signe d'un nom d'emprunt : Théophile de la Tour, un père de famille au nom de plusieurs, Jeannette du Creux du Vent, et nous en oublions certainement de plus poétiques. En acceptant cette signature, le rédacteur reconnaît tacitement le droit à l'anonymat de l'auteur. Caché derrière ce rempart, notre Théo mania la plume avec aisance et vigueur et donnera toute la mesure de ses dons de citoyen qui n'a pas froid aux yeux.

## Bibliographie

### Chronique de mon village

par Jean-A. Haldimann

Il n'est pas dans les habitudes de ce journal de présenter des œuvres littéraires, si ce n'est à l'occasion de la parution d'un ouvrage spécifiquement utile et à l'usage des Caisses Raiffeisen. Nous le faisons pourtant et avec même quelque empressement pour la « Chronique de mon village », cela pour deux raisons. Ce livre touche de si près à la vie de nos villages, à la vie d'une communauté humaine, donc à tout ce qui fait le cadre d'activité de nos Caisses de crédit mutuel et à leur esprit, qu'il mérite hautement ce brin de chronique. Et l'auteur n'est pas un inconnu dans nos milieux mutualistes. M. Jean-A. Haldimann, préfet des Montagnes

Nous n'avons pas à nous mêler de choses purement locales, régionales et cantonales qui n'ont rien à voir avec nos Caisses et son organisation centrale. Nous ne publierons pas non plus de « lettre » contenant des accusations vagues, d'insipides cancans ou des propos injurieux. Car, ne l'oublions pas : le rédacteur n'a pas le droit, en cas de difficultés ou de contestations, de dévoiler sans son consentement exprès l'identité d'un correspondant dont il a accepté le pseudonyme.

Nos lecteurs d'un canton romand se souviennent certainement du procès intenté l'an dernier au rédacteur en chef de leur quotidien, qui avait refusé de citer le nom de l'auteur d'un article contenant des propos trouvés diffamatoires par la personne visée. En première instance, il fut condamné à une forte amende. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet en date du 25 octobre 1971 :

« Un rédacteur en chef porte sur ses épaules de très lourdes responsabilités. En droit, notamment sur le plan pénal.

» Il appartient au rédacteur de répondre devant la justice de tout ce qui paraît dans le journal (c'est nous qui soulignons).

» Aucune des rubriques n'échappe à cette règle, même pas celle qui paraît sous le titre « Tribune libre » où l'on indique que le texte n'engage que l'auteur. La nuance, ici, veut simplement préciser que l'article n'est approuvé dans le fond ou la forme par la direction du journal mais admis à la publication dans la perspective d'une liberté d'expression largement comprise. »

Nous prions nos aimables lecteurs, animés du désir de collaborer à cette rubrique à créer encore, de ne pas oublier que les paroles passent et que les écrits demeurent.

La rédaction du  
« Messenger Raiffeisen »

neuchâteloises, nous vient directement du village typiquement raiffeiseniste des Ponts-de-Martel où sa famille et lui-même sont militants coopérateurs. N'avait-on pas fait appel à son érudition à l'occasion de la 25<sup>e</sup> assemblée annuelle de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, en décembre 1963, où il avait fait une conférence intitulée « La solidarité dans nos vies » ? Cet exposé d'une haute valeur littéraire et philosophique, de la même veine que la « Chronique », avait trouvé un tel écho d'enthousiasme parmi nos gens que nous nous étions fait un devoir et un honneur de le reproduire « in extenso » dans le *Messenger* (voir les Nos 9 et 10 de 1964).

La « Chronique de mon village » a d'ailleurs été éditée sous le patronage de l'Insti-

tut neuchâtelois dont le président, M. Gaston Clottu, ancien conseiller d'Etat, a signé l'avant-propos. C'est dire que ce parrainage témoigne de la valeur du film que fait passer M. Haldimann. Effectivement, ce n'est qu'une suite de tableaux dont le seul choix des illustrations en dit long sur le soin de l'auteur à faire ressortir le fond de sa pensée. Ils évoquent des souvenirs d'une jeunesse qui rappelle ce qu'était à l'époque — il y a quelque cinquante ans — l'existence de chacun dans une collectivité campagnarde.

Les images recueillies dans notre enfance nous font revivre les lieux que nous avons aimés et qu'il faut aimer, car on est de quelque part et il faut aimer ce quelque part. Les portraits de gens de l'époque nous reviennent à l'esprit : l'artisan, le commerçant qu'on ne reverra plus, tels le vannier, le « crampet » et ses « pratiques », le « patier », le « magnin », tous ces petits métiers d'autrefois qui ont marqué des instants de la vie. Même le voyageur qui a parcouru le monde entier aime à revoir son village. Le son de la cloche lui cause une vive émotion. Cette vie au village dépeinte avec simplicité et naturel réussit à nous émerveiller. C'est l'âme du pays qui revit.

On lit tout d'un trait la suite de ces tableaux ; on veut les voir tout d'un coup, tant on est pressé de jouir de l'ensemble dont l'intérêt ne varie pas. Ils font ressortir la solidarité de l'homme avec l'homme, avec la terre, avec la nature, avec les animaux, avec les choses. C'est l'expression de notre enracinement dans la terre sur laquelle nous vivons.

La « Chronique de mon village » suscite en nous d'heureuses rêveries. Elle évoque une époque bien sûr révolue, des métiers disparus, des coutumes oubliées et la saveur des vieux mots du terroir. Sans vouloir regretter l'évolution avantageuse survenue et la disparition d'inégalités choquantes, nous devons apprécier les sentiments profonds de ceux qui, à travers les duretés de l'existence, ont su s'arrêter pour regarder un roc, un arbre, un ruisseau, alors que nous confondons argent et richesse. Au-delà de l'agréable d'une lecture, nous devons chercher plus ou moins confusément la clé d'un secret, celui d'un art de vivre.

M. Haldimann nous invite à y penser en nous rappelant, sur le volet de la couverture du livre que : « La vie d'un pays, grand ou petit, est faite du génie de quelques-uns, du

talent d'un certain nombre, du travail souvent anonyme de la grande masse ». Ce « Cahier » veut être, d'abord, un hommage aux humbles, mais aussi, au rythme des saisons, toujours recommencées, un « merci » au paysage, au temps passé et retrouvé, un salut du cœur au décor de nos jours. »

Un dernier tableau tire la digne conclusion de l'œuvre qu'accomplit M. Haldimann : « Ce qui fait un patrimoine » résume toute sa pensée. Nous sommes redevables à nos ancêtres de la civilisation à laquelle nous appartenons. Nous nourrissons notre esprit de la vision des gens et des choses. Des trésors d'art, des acquis de la science, voilà le patrimoine que nous laisse admirer le projecteur braqué sur le passé, projecteur qu'anime un brassage de sentiments et de visages, d'images d'un lieu et d'un ciel. « Patrimoine, le souvenir. Patrimoine, le passé, quand il s'anime invisible, à la manière d'un levain dans la pâte du présent. »

## Au fil du Rhône...

### Un Fonds valaisan de cautionnement

La Banque Cantonale du Valais (BCV) a créé un

#### *Fonds valaisan de cautionnement*

doté d'un capital initial de 500 000 francs et dont l'activité a commencé le 1<sup>er</sup> mai dernier.

Ce fonds a pour but de fournir aux habitants du canton des cautionnements en faveur de prêts accordés par la BCV et destinés de préférence :

- à l'achat, la construction, l'entretien ou l'amélioration de logements, de maisons d'habitation, de bâtiments agricoles ;
- à l'acquisition et à l'amélioration de petites exploitations agricoles ;
- au maintien, à l'amélioration ou à l'agrandissement d'entreprises industrielles, artisanales et agricoles ;
- à la couverture de dépenses personnelles, telles que frais de mise en ménage, d'études et d'établissement.

A l'instar de la Coopérative de cautionnement de l'Union, ce fonds ne s'engagera qu'en faveur de dettes contractées dans un but déterminé. Il ne cautionnera donc pas sans s'être renseigné sur la nécessité ou l'utilité du prêt envisagé. Il rendra d'éminents services aux personnes solvables et dignes de crédit qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas fournir de garantie bancaire habituelle. Il n'a pas la prétention de concurrencer les coopératives de cautionnement existant déjà, puisque le communiqué paru à ce sujet dans la presse valaisanne ajoute : « Les demandes émanant de cercles professionnels bénéficiant déjà d'institutions de cautionnement seront, en principe, renvoyées à ces organisations. »

Merci, M. Haldimann, de nous rappeler que dans nos vies d'hommes pressés, alors que les grands éclats nous écrasent, nous avons besoin de mesure humaine. Nous la retrouvons dans le calme que fait naître en nous l'évocation du passé, dans le courage tranquille et les joies des êtres qui nous ont précédés.

La « Chronique de mon village » a sa place dans la bibliothèque de la Caisse Raiffeisen, dans les bibliothèques scolaires, chez tous nos Raiffeisenistes épris de ce qui reflète la vie au village. Elle a été publiée dans les Cahiers de l'Institut neuchâtelois aux Editions de la Baconnière. Elle est en vente au prix de 15 francs dans n'importe quelle librairie (Diffusion Payot, Lausanne). C'est dire qu'il est facile de se la procurer. Sortie de presse à fin novembre 1971, elle en est déjà à sa troisième édition. C'est le témoignage de l'écho qu'a eu ce livre tout imprégné d'un climat humain. Fx

Une prime de cautionnement initiale et unique, qui variera de 1/2 à 2 % du montant cautionné, sera portée en compte.

Les familles valaisannes seront ainsi en mesure d'obtenir des prêts correspondant à leurs possibilités financières.

Nous sommes convaincu que cette nouvelle institution rendra d'excellents services aux cercles de population auxquels elle est destinée. -pp-

---

### Pensée

Rien n'est bon, en dehors de ce que nous faisons.

*Eric Kästner*

---

**L**isez  
et faites lire  
«votre journal»  
Le Messenger  
Raiffeisen

---

### Bâches de Jeep et de Landrover

toutes exécutions, prix très avantageux.  
Bâches pour voitures et bâches de protection avec légers défauts de teintés, à prix réduits, parce que livrées sans intermédiaires.

**Bieri Blachen AG**  
6022 Grosswangen. Tél. (045) 3 54 40.

# — Nouvelles des Caisses affiliées —

## Les noces d'argent



SOYHIÈRES

JURA

Plus de 80 personnes étaient réunies le 11 mars, à l'Hôtel du Jura, pour fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Caisse locale.

L'assemblée était convoquée à une heure inhabituelle, puisque 1972 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation. M. Fritz Wälti, président, ouvrit en saluant les invités d'honneur, MM. P. Puippe, de l'Union des Caisses Raiffeisen, et A. Ackermann, président de la Fédération jurassienne, ainsi que les autorités locales.

Le caissier, M. Eugène Krähenbühl, présenta les comptes 1971. Le compte de caisse fait apparaître un roulement de fr. 2 743 532,06. Les produits se montent à fr. 70 853,19 et les charges à fr. 64 315,44. Quant au bilan, il s'élève à fr. 1 660 839,90.

M. Wälti, au nom du comité de direction, releva la bonne marche de la caisse locale. La nombreuse assistance présente prouvait d'ailleurs combien la banque du village rend de services. Elle représente en effet l'activité économique locale. Dans son rapport, le président passa en revue les principaux événements économiques du pays lors de l'année écoulée, et notamment la réévaluation de 7 % de la monnaie destinée à pallier l'afflux de dollars. Après une analyse des différents secteurs économiques, le président souligna qu'il s'agissait pour notre pays de maintenir le pouvoir d'achat. Les organes dirigeants se sont vus obligés d'adapter les taux aux conditions du moment. Après avoir précisé que le comité avait tenu neuf séances, le président se plut à remercier tous les sociétaires, le comité de direction et tout spécialement le dévoué caissier, toujours à la disposition de la clientèle.

M. Eugène Krähenbühl, caissier, en remarquant que 1971 avait été l'année de la femme, constata que les citoyennes du village ont toujours contribué à la bonne marche de la Caisse. Cette collaboration a permis à l'institution d'étendre toujours plus ses services.

Trois nouveaux coopérateurs furent enregistrés et un départ, ce qui porte le nombre de membres à 59. Le caissier souligna que les dépôts totaux se montent à fr. 1 229 828, prouvant ainsi le bien-fondé de la devise de la Caisse : l'argent du village au village. Il lança ensuite un appel à tous et spécialement aux jeunes, afin qu'ils confient leur argent à la Caisse et que chacun fasse connaître l'institution à ses amis. Après avoir montré par quelques chiffres l'évolution depuis la fondation en 1947, le caissier fit remarquer que l'épargne devait être de plus en plus employée, le déposant ne devant pas uniquement voir la dévaluation de son argent, mais penser à l'aide que l'épargne lui apportera.

L'esprit de solidarité et d'entraide aboutit à l'essor de la Caisse Raiffeisen, qui reste toujours à la disposition de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du village. Le caissier termina son exposé très complet en remerciant les sociétaires, les déposants ainsi que les dirigeants de leur appui.

M. Marc Bréchet, président du conseil de surveillance, se félicita des exposés très complets du président et du caissier et fit remarquer que les contrôles périodiques et l'analyse des comptes avaient permis d'établir que la caisse était toujours à jour. Il adressa de vifs remerciements au caissier pour son dévouement et sa compétence.

Il recommanda ensuite à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au conseil de surveillance, ce qui fut fait à l'unanimité.

Après la distribution de l'intérêt de la part sociale, le président leva la séance en invitant les

sociétaires à déguster un savoureux apéritif au restaurant.

Puis tout le monde se remit à table pour prendre un repas fort bien servi. M. Paul Wernli, maire, conduisit cette magnifique soirée de main de maître.

Ce souper-anniversaire fut magnifiquement rehaussé par les productions de la Société de chant, sous l'experte baguette de M. Albert Scheidegger, qui reçut, durant toute la soirée, des applaudissements fort mérités. Au cours du repas, M. Paul Wernli se plut à féliciter les membres fondateurs qui ont 25 ans d'activité au sein des organes dirigeants. MM. Fritz Wälti, André Mertenat, Eugène Krähenbühl, Marc Bréchet, Marcel Joray et Etienne Joray reçurent pour leur dévouement à la bonne cause une lettre de félicitations ainsi qu'une magnifique assiette dédiée de l'Union des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall, ainsi qu'une gourde bien remplie, également dédiée, du Comité.

Ce fut l'occasion pour M. Wernli de faire un historique de la Caisse. L'orateur souligna le courage des quelques citoyens qui se sont lancés dans une telle entreprise lors d'une assemblée constitutive tenue le 4 février 1947, où 37 personnes signaient leur adhésion. En remarquant que trois mutations seulement étaient intervenues au cours de 25 années, il souligna que cette stabilité était un témoignage de bonne entente et de sérieux. Il adressa des remerciements tout particuliers à M. Fritz Wälti, qui a préparé et présidé les 176 séances de la Caisse, à M. André Mertenat, secrétaire, ainsi qu'à M. Krähenbühl, caissier, cheville ouvrière de l'institution, dont l'épouse mérite également une mention toute spéciale pour son entregent et sa serviabilité.

Il appartient ensuite à M. P. Puippe d'apporter le salut de l'Union suisse. Il remercia la coopérative locale pour sa fidélité et la confiance de ses sociétaires, qui se sont groupés sans distinctions politiques, religieuses ou sociales.

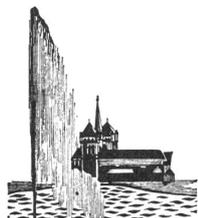
Quant à M. Albert Ackermann, c'est par de savoureux souvenirs rappelant ses attaches personnelles avec Soyhières qu'il parla de l'assistance, adressant des remerciements et des éloges aux membres fondateurs, tout spécialement au président, M. Wälti, ainsi qu'à Mme Krähenbühl, épouse du dévoué caissier.

La soirée se poursuivit par des histoires pleines de saveur, par des chants de la Sainte-Cécile pleins d'entrain, tel le pot-pourri vivement applaudi.

La famille Mertenat-Schnell, de l'Hôtel du Jura, est à remercier pour le savoureux repas qu'elle a très bien servi.

Nos félicitations vont également aux organes dirigeants, qui ont magnifiquement organisé cette manifestation. Il est à souhaiter que la bonne entente qui présida à cette soirée se poursuive. Que vive la Caisse de crédit mutuel de Soyhières !

E. K.



TROINEX

GENÈVE

Fondée le 9 avril 1947, la Caisse de crédit mutuel de Troinex a fêté son quart de siècle d'activité au service de la population de la commune.

Afin d'associer la jeunesse à cet événement, elle avait décidé de patronner un concours lancé par les Caisses Raiffeisen bavareses à l'occasion des prochains jeux olympiques d'été. Ce fut l'occasion d'entendre M. Robert Dottrens faire l'historique du mouvement créé en 1848 en Allemagne par Raiffeisen, bourgmestre de son état, à l'époque où sévis-

sait dans ce pays une grave famine. Raiffeisen se rendit compte de l'efficacité que pouvait avoir la coopération pour sortir du marasme. Inspiré par un sentiment de solidarité à base chrétienne, il créa dans son village une Caisse où les nantis apportèrent leur argent dans le but d'aider ceux qui en manquaient en leur octroyant des crédits destinés à faciliter l'achat de semences, d'instruments aratoires, de moyens de production, afin de sortir la localité de la disette. Le résultat fut un succès. L'exemple se propagea aux villages environnants et dépassa bientôt les frontières allemandes. Sous la devise « L'argent du village au village », le mouvement s'étendit peu à peu à de nombreux pays. C'est ainsi que l'on compte actuellement 170 000 Caisses de crédit mutuel en Europe et 1150 en Suisse.

Après la distribution des prix aux huit lauréats dont les noms furent tirés au sort parmi ceux qui avaient répondu correctement aux questions posées, un généreux apéritif réunit les concurrents, leurs parents, les habitants et les membres de la Caisse. Le banquet qui suivit, présidé par M. Jean Cudet, fut honoré de la présence de M. R. Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, de M. Forestier, président de la Fédération genevoise ainsi que des maires des communes avoisinantes.

M. Séchaud apporta le salut et les félicitations de l'Union suisse et remit à chacun des six membres fondateurs un plat souvenir ainsi qu'une horloge murale pour le local de la Caisse de Troinex. M. Forestier exprima les vœux de la Fédération genevoise et l'on apprît de la bouche de M. Delétraz, maire de Bardonnex et président de la Caisse de crédit mutuel de Compsières que cette dernière était la « mère » de la Caisse de Troinex.

Fondée en 1926, Compsières étendait son activité aux communes de Compsières, Troinex et Plan-les-Quates. Troinex s'en détacha en 1947.

M. Genêt, maire de Veyrier et président de la Caisse de cette commune, rappela l'étroite collaboration des deux Caisses lors du Syndicat d'améliorations foncières de Veyrier-Troinex qui a abouti à l'assainissement des Marais de Troinex.

Enfin, M. Carroux, maire de Bossey, apporta le salut de la commune frontalière avec laquelle Troinex a des liens étroits. Ce fut une fête fort sympathique que celle de ce samedi 18 mars qui resserra les liens entre des communes voisines et qui fut l'occasion d'associer dans un même élan la population paysanne et la population semi-citadine de Troinex. Elle s'acheva pour certains par des promenades à travers la campagne sous la carresse d'un soleil printanier.

Souhaitons à la Caisse de crédit mutuel de Troinex de continuer à se développer au cours de son prochain quart de siècle et de poursuivre son activité au bénéfice de la population troinésienne au même rythme que durant les 25 années écoulées.

J.-P. Pahud

## Assemblées générales ordinaires



ASUEL-PLEUJOUSE

JURA

Le 18 mars dernier 32 sociétaires se sont retrouvés dans la belle salle toute rajeunie de l'Hôtel « Les Rangiers » pour prendre connaissance de l'activité de leur Caisse locale durant l'exercice 1971.

Dans son rapport annuel, M. Bernard Schaffner, président du comité de direction, après avoir remercié les participants de leur fidélité, met en lumière les principaux événements et faits saillants de 1971, à savoir : la réévaluation du franc suisse, l'afflux de dollars, la surabondance de capitaux étrangers. Agriculteur lui-même, il se plaît à souli-

gner que, grâce à des conditions atmosphériques très favorables, d'abondantes récoltes fourragères et céréalières furent engrangées sans perte, dans de bonnes conditions, assurant une stabilisation certaine entre la paysannerie et les autres branches économiques. Sans oublier la journée du 7 février, date à laquelle le droit de vote fut accordé aux citoyennes du pays sur le plan national, notre président termina son exposé par les remerciements d'usage, aux membres des comités d'abord, au caissier et à tous les collaborateurs bénévoles ensuite. Il forma le vœu que nos efforts communs contribuent toujours au développement et au renforcement de notre modeste institution locale.

Notre dévoué caissier, M. Albin Rérat se devait, dans un exposé très fouillé, de mettre en lumière les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. L'effectif de nos membres atteint le chiffre de 61. Le montant du bilan, en forte augmentation, (fr. 148 388,30) est réjouissant. L'épargne, elle aussi, a progressé, puisque à l'inverse de l'an passé, ce n'est pas moins de fr. 116 000 d'argent frais qui ont alimenté les apports nécessaires à l'activité de notre coopérative. Le compte d'exploitation solde par un bénéfice net de fr. 5 118,70 qui porte la réserve à fr. 41 910,05.

Lançant un vibrant appel à l'esprit de solidarité qui doit nous animer tous, notre caissier recommande à chacun, dans sa sphère d'activité, de s'associer à nos efforts d'entraide mutuelle pour convaincre de nouveaux adhérents du bel esprit communautaire et des services réels que rend notre institution dans nos deux petits villages à population agricole. Rompant encore une lance en faveur de l'épargnant, le gérant se plaît à démontrer que celui qui dépense chaque jour un sou de moins de ce qu'il gagne fait preuve de volonté et affermit son caractère car, si l'on veut un minimum d'aisance, il faut aussi se faire une saine conception des exigences de l'existence. Les crédits que nous accordons, ajoute notre caissier, sont aussi favorables que ceux des autres établissements, nos conditions de placement soutiennent également n'importe quelle comparaison. Les normes saines et concurrentielles établies par nos comités, nous permettent de vous comprendre et de vous aider. M. Rérat adresse un hommage de reconnaissance à tous les « anciens » de la première heure qui, comme lui, sont encore présents et à la tâche, salue tous ceux qui, en cette soirée du coude-à-coude, nous honorent de leur présence et témoignent sa gratitude aux membres des deux comités pour leur appui et leur dévouement à la bonne cause commune.

M. Joseph Stadelmann fils, président du conseil de surveillance, tient à relever l'importance et l'essor constant des Caisse affiliées à l'Union Raiff-eisen suisse, du rôle des contrôles réguliers et approfondis, des examens minutieux opérés en cours d'exercice. Il demande aux sociétaires de donner décharge aux organes responsables, avec remerciements pour les services rendus. Ce qui fut fait à l'unanimité.

Après la distribution des intérêts des parts sociales, chacun se plut à déguster un excellent souper servi par la famille Koller des Rangiers. Bien entendu, le tout fut agrémenté d'airs de chez nous et quelques récits savoureux mirent le point final à cette manifestation bien ajoulote.

A. R.

## LES BOIS

Notre Caisse a tenu ses assises au Restaurant de l'Ours.

Le président du comité de direction, M. Albert Boillat souhaita la bienvenue à une centaine de participants. Il entama son rapport en honorant la mémoire des membres défunts. Il salua ensuite les six nouveaux membres, après quoi il retraça l'activité qui anime la Caisse locale, relevant particulièrement l'esprit de mutualité qui règne dans la commune. Il exposa ensuite les problèmes monétaires du moment, en soulignant la situation créée par la réévaluation du franc et la chute du dollar. Il termina en remerciant tous les membres pour

leur confiance et spécialement ses collègues du comité.

Le caissier, M. Henri Boillat, présenta les comptes de 1971. Pour la première fois aux Bois le bilan dépasse le cap des 5 millions (fr. 5 048 501,70). Le caissier félicita les membres pour leur bon sens de l'économie et des affaires qu'atteste un tel bilan. Un bénéfice de fr. 15 028,20 porte la réserve à fr. 169 270,65 alors que le roulement se monte à fr. 10 321 964,55, ce qui prouve la bonne marche de l'institution. Au nom du conseil de surveillance, M. le doyen Theurillat, exprima sa gratitude au caissier pour sa bonne gérance. Il obtint sans peine l'approbation des comptes après avoir confirmé leur vérification.

Aux élections statutaires le comité de direction fut réélu en bloc. Présidé par M. Albert Boillat il se compose de MM. Joseph Godat, Maurice Donzè et Michel Bouille.

La partie officielle s'acheva vers 21 h. 15. Ensuite une délicieuse choucroute garnie fut offerte par la Caisse à tous les membres présents. La soirée se termina dans un esprit de joie et d'amitié.

## BUIX

C'est en présence de plus de 80 sociétaires que M. Jos. Meusy, président du comité de direction, ouvre cette 42<sup>e</sup> assemblée générale et souhaite à tous une cordiale bienvenue. Il rappelle la mémoire de deux membres disparus, MM. Léon Bugnon de Boncourt, membre fondateur, et Pierre Gréber.

Dans son rapport présidentiel M. Jos. Meusy évoque les faits marquants dans le secteur monétaire. Il explique ce qui a conduit à la réévaluation du franc suisse, puis à la dévaluation du dollar. Pour nous les conditions sur le marché de l'argent et des capitaux dépendent des événements internationaux. Les placements à court terme ne suscitent plus aucun attrait. Il est donc compréhensible que cette subite liquidité du marché entraîne une régression sensible des taux créanciers. Les organes de notre Caisse se sont vus dans l'obligation d'adapter à la situation actuelle l'échelle des conditions appliquées aux déposants. Dans le secteur des débiteurs, il n'y a pas de modifications pour l'instant. Le président conclut son rapport en adressant ses remerciements aux sociétaires et à ses collègues des comités.

Du rapport du caissier, nous extrayons les chiffres suivants. Le roulement est de fr. 6 072 796,46, le bilan de fr. 2 649 128,56 et le bénéfice de fr. 6 861,15 portant les réserves à fr. 117 038,01. Le nombre des sociétaires passe de 149 à 157.

M. André Courbat, président du conseil de surveillance, présente son rapport et remercie les comités pour le travail qu'ils accomplissent. Sa gratitude va également au caissier pour le dévouement qu'il ne cesse de manifester au service de la communauté. Puis les propositions habituelles du conseil de surveillance sont acceptées par l'assemblée.

Pour succéder à MM. Louis Fridez et Bernard Courbat, le comité propose MM. Maurice Courbat et Laurent Meusy. L'assemblée accorde également sa confiance au caissier, M. François Prongué, pour une nouvelle période. Le président adresse au nom de tous ses plus vifs remerciements aux deux vice-présidents sortants, qui ont collaboré pendant plus de 25 ans au sein des comités.

Un porte-monnaie est remis à trois membres pour 25 ans de sociétariat. Il s'agit de MM. André Courbat, Albert Cattin et Jos. Braun. Le caissier procède ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale.

C'est par une collation offerte au restaurant du Cheval-Blanc et par la traditionnelle partie de cartes que se termine cette agréable soirée.

P. F.

## COURFAIVRE

Plus de 120 personnes ont assisté le 25 mars, au Restaurant du Soleil, à la 45<sup>e</sup> assemblée générale présidée par M. Walter Dobler, président du comité de direction.

Après avoir fait l'éloge d'un membre du comité décédé récemment, M. Bernard Cerf, dont la mémoire fut honorée par un instant de silence, le président présenta le rapport traditionnel de l'organe administratif. Il analysa certains aspects généraux de la situation économique actuelle, passa en revue les principaux événements économiques de l'année écoulée et notamment la réévaluation de 7 % de la monnaie, le fléchissement conjoncturel, la stagnation dans l'horlogerie, le renchérissement de la vie. Le président souligna qu'il fallait, pour notre pays, maintenir le pouvoir d'achat. Les organes dirigeants de la Caisse se sont vus obligés d'adapter les taux aux conditions du moment. Pour terminer, M. Dobler remercia le caissier pour sa gérance méticuleuse et ordonnée ainsi que tous ceux qui font confiance à la Caisse locale.

M. Louis Citherlet, caissier, présenta ensuite son rapport et les comptes 1971. Il releva que tous les records avaient été battus l'année dernière, après quinze années d'activité. Dix nouveaux membres ont été admis et deux ont quitté la Caisse. L'effectif actuel est de 246 sociétaires. Le nombre des carnets d'épargne se monte à 1100, ce qui représente 82 carnets pour cent habitants, chiffre qui se passe de commentaires. A ce jour, tous les intérêts sont payés. Le caissier remercia tous ceux qui, année après année, contribuent au développement de la banque locale. Passant aux chiffres, M. Citherlet eut la satisfaction d'annoncer que les dépôts d'épargne et intérêts capitalisés se sont élevés à 1 959 610 francs, en augmentation de plus de 480 000 francs sur l'exercice précédent, alors que les retraits s'élèvent à 1 670 709 francs. Les versements en compte courant figurent par 2 989 984 francs et les prélèvements par 3 031 624 francs. Quant au roulement, il accuse une somme de 11 960 543 francs, soit une augmentation de près d'un million et demi, ce qui représente 40 000 francs d'opérations par jour. Le bilan se présente également sous un jour favorable : les avoirs à la Caisse centrale se montent à près de 500 000 francs, les prêts aux communes et corporations de droit public à 415 734 francs, les prêts hypothécaires à 3 097 612 francs. Au passif, l'épargne figure pour 3 419 529 francs et les obligations pour 817 500 francs. Le bénéfice de 1971 a été de 17 424 francs, portant la réserve à 136 429 francs.

Dans son rapport, le président du conseil de surveillance, M. Jules Broquet, fils, fit remarquer que les contrôles périodiques et l'analyse des comptes avaient permis de constater la bonne tenue du ménage interne de l'institution. Sur sa proposition, les comptes 1971 furent acceptés et décharge donnée au caissier et aux organes responsables.

Pour combler le vide causé par le décès de M. Bernard Cerf, M. Justin Joliat-Girardin fut désigné comme nouveau membre du comité de direction.

Après la distribution de l'intérêt de la part sociale, le président leva la séance en invitant chacun et chacune (car nombreuses étaient également les femmes) à prendre part au souper offert par la Caisse, repas qui fut excellemment servi par la famille Kneuss et son personnel. M. Alfred Girardin, maire, se fit encore l'interprète des autorités pour féliciter et remercier les organes de la coopérative, grâce au dévouement desquels d'excellentes conditions peuvent être faites aux clients. Il remercia spécialement le caissier pour la discrétion dont il fait preuve en toute circonstance.

W. Dobler, président

## COURGENAY

C'est à 20 h. 15 samedi soir, 18 mars 1972, qu'au nom des comités de direction et de surveillance, M. Charles Girard, vice-président a ouvert la 26<sup>e</sup> assemblée générale, au local de la fanfare municipale. Cent dix membres, dont trente dames, avaient répondu à la convocation. Après avoir signalé les excuses de quelques personnes, M. Girard, président du jour, annonça que, pour raison de santé, M. Simon Kohler, absent, était démissionnaire du poste

de président de direction. Cette démission fut enregistrée avec un profond regret par toute l'assistance.

Le rapport du comité de direction, rédigé encore par M. Simon Kohler, est présenté par le président du jour, M. Charles Girard. Il met en relief la marche ascendante de la Caisse, évoque les faits marquants dans le secteur monétaire en 1971, année qui laissera le souvenir d'une période de tension internationale : réévaluation de 7 % du franc au mois de mai et conséquences désastreuses de l'afflux de dollars. Dans notre pays, le marché de l'argent et des capitaux dépend largement des événements internationaux. De ce fait, les placements à court terme ne suscitent plus aucun attrait. Il est donc compréhensible que cette subite liquidité du marché ait entraîné une régression sensible des taux créanciers. Pour terminer son exposé, M. Girard adressa des remerciements aux sociétaires, de même qu'au conseil de surveillance, au caissier et à son épouse, toujours très dévoués, et à ses collègues du comité de direction.

M. Ernest Cerf, caissier, en fonction depuis six ans, présenta ensuite les comptes. Il releva que les conditions économiques générales avaient influencé considérablement l'activité de la Caisse locale. Quatorze nouveaux membres ont été admis en 1971 et cinq ont quitté notre Caisse. L'effectif total est actuellement de 268 membres, soit neuf de plus qu'à pareille époque l'année dernière. L'exercice 1971 démontre par les chiffres une constante progression. Le mouvement a atteint la somme de 13 millions de francs soit une augmentation de plus de 4 millions. Le bilan accuse au 31 décembre 1971, un total de fr. 5 026 753,35 avec des livrets d'épargne pour fr. 3 643 198,90, des prêts hypothécaires pour fr. 3 723 572,40, des comptes courants pour fr. 191 720,05 et des prêts à terme gagés pour fr. 355 373,15.

Concernant les comptes débiteurs, fr. 226 580,25 d'intérêts ont été encaissés dans des conditions favorables, en raison de la ponctualité des débiteurs. Fr. 135 699,15 d'intérêts aux créanciers ont été payés pour ne citer que les postes principaux. La Caisse a pu répondre favorablement à toutes les demandes présentant des garanties suffisantes. Le caissier termina son brillant rapport en exprimant toute sa gratitude à tous les sociétaires et clients pour la confiance toujours témoignée à son égard.

M. Joseph Hublard, président du conseil de surveillance, présenta ensuite un rapport clair et net. Il remercia ses collaborateurs et les membres du comité de direction. Il souligna tout particulièrement les efforts méritoires du caissier en charge, M. Ernest Cerf. Par sa serviabilité, son entregent, ses grandes compétences et un travail consciencieux, il assure une administration parfaite et fructueuse. M. Hublard demanda alors à l'assemblée de procéder à l'approbation des comptes annuels, de donner décharge aux différents comités. Cette dernière acquiesça à l'unanimité.

En présence d'une démission, unanimement regrettée, M. H. Hänni proposa d'élire au comité de direction les personnes suivantes : Président : M. Charles Girard, père, vice-président : M. Albert Comment, entrepreneur, membre : M. Jean Comment-Kohler. Ses propositions furent ratifiées.

Avant de clore l'assemblée, M. H. Hänni, au nom de toute l'assistance, rend un brillant hommage à M. Simon Kohler, qui, pour raison de santé, s'est vu dans l'obligation d'abandonner la présidence du comité de direction. C'est après avoir donné le meilleur de lui-même à la cause Raiffeisen de Courgenay, passé 26 années, en qualité de caissier tout d'abord, puis de secrétaire et de président — durant 16 ans — de la Caisse qu'il nous quitte, pour une cause majeure et bien indépendante de sa volonté. Afin de marquer sa reconnaissance à celui qui s'est toujours dévoué sans compter pour notre coopérative locale, l'assemblée du 18 mars 1972 nomme par applaudissements M. Simon Kohler président d'honneur.

Aucune autre proposition individuelle n'étant formulée, M. Ch. Girard leva la séance. Après que

l'intérêt des parts sociales eut été versé à chaque participant par le caissier, chacun se retrouva à l'Hôtel du Mont-Terrible, pour y déguster un excellent casse-croûte, servi par la famille Godinat. La soirée se termina dans une ambiance agréable.

Ct

## COURROUX-COURCELON

C'est au Restaurant Fédéral que se sont déroulées, le samedi 18 mars 1972, les assises annuelles de notre Caisse.

En ouvrant la séance, le président, M. Pierre Chariatte, fit part de sa satisfaction en constatant la belle participation, ainsi que la présence de nombreuses dames.

Présentant le rapport du comité de direction, il mit en relief la situation économique actuelle. Il releva les effets découlant de la réévaluation du franc suisse de 7 %, décrétée le 9 mai dernier par le Conseil fédéral et dont le but consistait en premier lieu à trouver un palliatif à l'énorme afflux de dollars. Par ailleurs, le président dit son inquiétude en face de la situation critique qui se manifeste dans le secteur de l'horlogerie. Par contre, dans le bâtiment, les conditions ont été relativement bonnes en 1971. Il en est de même pour l'agriculture dont les récoltes furent appréciables. Conscient du fait que le but social reste la base de la Caisse de crédit mutuel, M. Chariatte porta confiance dans le maintien des taux les plus favorables. Concluant, il adressa un chaleureux merci à tous ceux qui contribuèrent à son développement, notamment aux deux comités de surveillance et de direction. Cette gratitude toucha particulièrement Mme et M. Girard pour le zèle qu'ils manifestent envers la clientèle.

M. Willy Girard, caissier, s'empressa de faire l'éloge de la décision du 7 février 1971, qui conféra à la femme les droits politiques. Cette année mémorable fut bien, pour la Suisse, l'année de la femme. M. Girard se réjouit du rôle actif que les femmes ont toujours joué pour la cause de notre Caisse. Dans un optimisme apparent, le caissier fit part de sa satisfaction de la marche actuelle de la Caisse. Dans le cadre des effectifs, six nouveaux coopérateurs sont venus renforcer les rangs, ce qui porte le nombre des sociétaires à 138.

Toutes les catégories ont participé à l'augmentation de près de 500 000 francs des capitaux et du bilan. Quant à l'épargne, fait réjouissant, elle accuse une augmentation de 231 000 francs pour atteindre la somme de 2 118 000 francs. Pour cette année le bilan qui a passé le cap des 2,5 millions, accuse l'évolution suivante : 67 000 francs de crédits en comptes courants, 20 000 francs en diminution des prêts à terme gagés et 265 000 francs de nouveaux prêts.

Quant au compte d'exploitation, il s'exprime ainsi : 107 411 francs de produits et 97 729 francs de charges. Les intérêts aux parts sociales se montent à 889 francs, le bénéfice net à 8792 francs. Cette marche ascendante, constata le caissier, est la preuve de la consolidation de l'œuvre fondée il y a 43 ans. Après avoir relevé les structures démocratiques de notre institution raiffeiseniste, M. Girard dit le mérite de nos jeunes qui savent encore économiser. C'est par un chaleureux merci à tous ses collaborateurs que prit fin l'exposé du caissier.

Le président du conseil de surveillance, M. Luc Fleury, laissa supposer que l'ouverture de plusieurs succursales bancaires dans la région laisse encore entrevoir des perspectives d'avenir. Néanmoins, les conséquences de la réévaluation du franc suisse, dit M. Fleury, causent des effets préjudiciables sur notre économie.

Les contrats de vente conclus avec l'étranger ont subi un temps d'arrêt. En dépit de cette situation, les Caisses Raiffeisen ont poursuivi leur chemin. Il exprima en outre sa confiance envers l'administration de la Caisse dont Mme et M. Girard sont les principaux artisans.

En conclusion, le président du conseil de surveillance manifesta le vœu de pouvoir toujours servir dans la mesure des disponibilités de la

Caisse. Chaque famille, dit-il, doit avoir son propre foyer. C'est le but social que préconise le mouvement raiffeiseniste. M. Fleury procéda ensuite à la présentation des comptes pour approbation. Ces derniers furent unanimement acceptés.

Vu l'échéance des mandats du comité de direction, du conseil de surveillance et du caissier, l'assemblée accorda unanimement sa confiance à tous les titulaires soumis à réélection.

M. le maire Borel souhaila à l'institution locale un avenir heureux et toujours constructif. Considérant les avantages qui découlent d'une banque locale, il adressa ses remerciements à Mme et M. Girard pour leur serviabilité. M. le député Ch. Fleury, dans un bref tour d'horizon sur le développement local et la situation conjoncturelle, dit sa confiance aux organes dirigeants de notre Caisse locale. Des félicitations émanant de M. Paul Chételat, vice-président du comité directeur et ancien caissier, furent adressées au comité. La traditionnelle distribution de l'intérêt de la part sociale mit fin à la partie officielle.

Cette dernière fit place à la partie récréative. Elle fut agrémentée par le distingué major de table, M. Girard, mais aussi, par un excellent menu servi par la famille Joray.

F. C.

## COURTEDOUX

Samedi 18 mars écoulé, se tenait l'assemblée annuelle de notre Caisse, coïncidant avec la manifestation du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

M. Roger Salomon, qui présida cette manifestation avec distinction, eut le plaisir de saluer, outre les 126 sociétaires qui s'étaient déplacés, M. Paul Puiippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, M. le Maire et Mme René Domont, M. André Boillat, conseiller communal, qui représentait l'autorité communale avec M. le maire, MM. Géo Froidevaux et François Rossé, du comité de la Fédération jurassienne, Pierre Jobé et Germain Guenin, délégués du conseil de paroisse.

M. l'abbé Schindelholz, absent de la localité et M. l'abbé Courbat, curé de Bure et de Courtedoux, retenu par les charges de son ministère, s'étaient excusés tout en apportant à la jubilaire félicitations et vœux pour un constant développement.

La séance débuta par l'assemblée annuelle ordinaire. MM. Roger Salomon, président, Abel Babey, caissier, évoquèrent les affaires traitées au cours de l'année, ce qui démontra une belle activité et une magnifique vitalité pour une Caisse d'un village de 650 habitants. Affaires traitées : 6 291 000 francs en 3204 opérations bancaires. Bénéfice net : fr. 12 106,63, versé entièrement aux réserves qui atteignent la somme de fr. 205 176,63. Les prêts hypothécaires se montent à 2 600 000 francs alors que l'épargne accuse un solde de 2 710 000 francs, les obligations 615 000 francs.

Après le rapport de M. Roland Blaser, président du conseil de surveillance les comptes furent approuvés sans observation avec décharge aux organes responsables.

Aux réélections statutaires, tous les membres sortants furent réélus à l'unanimité pour une nouvelle période de quatre ans. Ce sont MM. Charles Michel, Louis Michel, Edmond Maillat et Abel Babey, caissier. Puis, l'assemblée passa à l'ordre du jour de la manifestation du 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Caisse.

M. Paul Puiippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, apporta les félicitations et les encouragements de la Centrale. Il montra le beau développement dont a joui la Caisse de Courtedoux en déclarant qu'elle était un beau fleuron de l'Union suisse de Saint-Gall.

M. René Domont, maire, apporta le salut et les félicitations du conseil communal en souhaitant pour l'avenir encore de nouveaux succès et un harmonieux développement.

M. François Rossé, instituteur à Boncourt, salua l'assemblée au nom de la Fédération des Caisses Raiffeisen jurassiennes. Il apporta, lui aussi, les encouragements et les félicitations à la Caisse jubi-

laire. Il souhaite un développement toujours constant à cette belle unité de la Fédération jurassienne. Il eut la délicate attention de remettre à Mme Sylvain Michel, veuve du premier président, une magnifique gerbe de fleurs. M. Abel Babey, caissier, retraça la vie de l'institution depuis sa fondation, le 20 mars 1932, jusqu'à ce jour. Des premiers comités élus en assemblée constitutive, il reste seul à la tâche.

Des membres fondateurs, 10 seulement, sur 53, sont encore là. Deux d'entre eux, gravement malades, ne purent porter présence à cette belle manifestation : MM. François Guenin, retraité CFF, cloué sur un lit d'hôpital depuis bientôt deux ans et Xavier Michel, retenu par la maladie à domicile. Nos vœux les accompagnent. Chaque membre fondateur reçut un magnifique cadeau. Et M. Babey, de remercier tous les sociétaires pour la confiance et l'appui qu'ils ont apportés à leur Caisse locale.

Sociétaires et invités se rendirent ensuite dans les trois restaurants du village pour déguster un excellent repas, mettant un point final à cette belle manifestation réussie en tous points.

Les officiels, les membres des comités accompagnés de leurs épouses, prirent le souper au Café de la Croix fédérale. Au cours du repas, nous eûmes le plaisir d'entendre M. Géo Froidevaux qui pouvait parler, lui particulièrement, de la Caisse de Courtedoux, reviseur presque attiré pendant toute son activité. Il eut des paroles aimables pour les sociétaires, les comités d'abord, M. Babey et son épouse ensuite.

Ce fut une soirée charmante, qui ne prit fin que vers 3 heures du matin.

Le souvenir de cette manifestation si intime est loin de s'effacer de nos mémoires.

## DEVELIER

Notre Caisse a tenu son assemblée générale au Restaurant du Cerf, samedi 4 mars 1972.

Au nom du comité de direction, M. Roland Chappuis, président, relata les principaux événements qui ont marqué l'année écoulée. Après un vaste tour d'horizon sur la situation économique de la Suisse et du monde occidental en 1971, M. Chappuis s'attacha à expliquer le mécanisme qui a conduit à la réévaluation du franc suisse, puis à la dévaluation du dollar américain et ensuite au réalignement général des monnaies du Club des dix en décembre dernier. Si les événements de l'an dernier ont trouvé un épilogue assez heureux, dit-il, il n'en est pas moins vrai que certaines branches de notre économie ont été fortement éprouvées. C'est le cas notamment pour l'horlogerie dont dépend en bonne partie notre économie locale et régionale. M. Chappuis se déclara tout de même optimiste quant à l'avenir, tout en insistant sur la nécessité qu'il y a à sauvegarder notre pouvoir d'achat. Puis il termina en adressant ses remerciements à ses collègues et notamment au caissier et à son épouse et invita l'assemblée à témoigner une confiance toujours grandissante à l'égard de la Caisse locale.

Il appartient ensuite à M. Bernard Chappuis-Ory, caissier, de présenter les comptes pour l'exercice écoulé. Il se plut à souligner qu'une fois de plus le record de l'année précédente avait été battu et que la Caisse avait enregistré en 1971 l'arrivée de huit nouveaux membres. Dans son exposé très optimiste, M. Bernard Chappuis souligne le fait que notre coopérative est un facteur de développement pour la localité. Même si le coût de la vie en 1971 a été supérieur à l'intérêt versé aux épargnants, il souligne tous les avantages qu'offre notre institution en souhaitant, bien sûr, que la situation retourne à la normale. Il signale encore que les intérêts débiteurs pour 1971 avaient été entièrement couverts à la fin de l'exercice. Le bilan passe pour la première fois le cap des deux millions et atteint la somme de fr. 2 121 181,60 avec un bénéfice de fr. 4 448,60. Les dépôts d'épargne et d'obligations pour 1971 s'élèvent à 815 300 francs, alors que les nouveaux prêts se montent à 147 100 francs.

M. Paul Veya, président du conseil de surveillance, présente un rapport sur l'exercice écoulé et les divers contrôles effectués, ainsi que sur la révision faite par l'Office de révision à Saint-Gall. Puis il proposa à l'assemblée de donner décharge au caissier et aux organes responsables en approuvant la résolution du conseil de surveillance qui fut acceptée avec de vifs applaudissements en signe de remerciements au caissier et à son épouse pour la bonne tenue des comptes.

Au chapitre des élections, les membres des deux conseils, ainsi que le caissier, furent reconduits dans leurs fonctions, excepté M. Henri Chappuis qui se retire après avoir passé 42 années au sein du comité de direction où il occupait la place de vice-président. Le président rendit un vibrant hommage à M. Henri Chappuis pour les années nombreuses passées au sein des organes dirigeants où il a donné le meilleur de lui-même. Et, pour marquer toute l'estime que ses collègues lui portent, ainsi que tous les membres, M. Roland Chappuis remit une magnifique channe genevoise dédiée à son vice-président démissionnaire. Très ému, M. Henri Chappuis remercia l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée depuis les années 1930 et il invita tous les membres de l'institution à conserver leur confiance à leur petite banque locale. Pour succéder à M. Henri Chappuis, le comité propose M. Roger Gigon, industriel établi à Develier depuis un peu plus de deux ans et qui n'est pas inconnu de la part des Caisses Raiffeisen puisqu'il est un des membres fondateurs de celle de Saint-Imier. M. Gigon est élu à l'unanimité et nous lui présentons nos plus vives félicitations.

L'assemblée entendit encore M. Marc Monnin, représentant de l'autorité communale, qui sut, avec esprit, développer un tour d'horizon sur notre société de consommation, dénonçant avec vigueur ses effets néfastes et soulignant également tous les avantages que nous apporte cette société. Terminant sur une note optimiste, M. Monnin remercia les responsables de la Caisse pour le bon travail accompli au profit de la collectivité.

Le président remercie encore une fois tous les membres présents et les convie au repas fort apprécié servi par la famille Chappuis.

## GRANDFONTAINE

30<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse Raiffeisen. C'est le 17 mars 1972 qu'avait lieu, au Collège, cette importante assemblée. Présidée par M. Pierre Quiquerez, président du comité de direction, elle fut bien revêtue. Onregistra 86 présences.

Le président souhaite la bienvenue à toute l'assistance et, après avoir rappelé le souvenir de deux membres décédés, il demande une minute de silence pour honorer leur mémoire.

Après la nomination de deux scrutateurs, la parole fut donnée au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal. Celui-ci fut accepté à l'unanimité. Remerciements furent adressés à son auteur, M. René Vuillaume, secrétaire de direction, depuis 30 ans, pour tout son dévouement à notre Caisse.

Dans son rapport, M. Pierre Quiquerez, présenta un aperçu de la situation financière en Suisse, dans le secteur monétaire; réévaluation de notre franc et conséquences de la dévaluation du dollar. Puis il donna connaissance des taux. Pour terminer, il remercia tous les artisans de notre œuvre, et tout particulièrement les membres des comités, le caissier dévoué et son épouse.

M. Joseph Quiquerez, caissier, nous fait part de la joie qu'il eut d'accueillir au sein de notre coopérative 12 nouveaux membres, ce qui porte à 128 l'effectif des sociétaires. Pour ce 30<sup>e</sup> anniversaire, notre Caisse a eu un roulement de fr. 3 668 384,85. Son bilan atteint la somme de fr. 1 431 027,29. Le bénéfice est de fr. 7 316,40 et les réserves se montent à fr. 68 012,24. Puis il lance un appel en faveur des dépôts: l'argent des villages aux villages. Il adresse ses remerciements aux membres des comités pour leur appui, aux sociétaires et aux déposants pour la grande confiance qu'ils lui témoignent.

Rapport du conseil de surveillance. M. le curé Marer, président, nous fait part des contrôles effectués par son comité, de la bonne tenue de la caisse et des livres et en remercie le caissier. Il adresse ses remerciements aussi à l'Office de révision de l'Union pour ses expertises annuelles, qui décharge son comité de ses responsabilités. Après avoir parlé de quelques faits importants de l'année écoulée, en Suisse et dans le monde entier, et tout particulièrement du droit d'entrée de l'Amérique pour toute marchandise importée, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge aux responsables. Ce qui fut accepté.

Après la distribution de l'intérêt de la part sociale, le président invite les sociétaires à se rendre au Restaurant de l'Aigle pour le souper offert à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire. Chacun apprécia le menu bien préparé et bien servi par la famille Faivre-Chappuis. C'est dans une ambiance de fête et de bonne entente que se poursuivit cette soirée réconfortante.

## PORRENTRUUY

Samedi 8 avril a eu lieu à l'Auberge d'Ajoie à Porrentruy l'assemblée générale de notre Caisse. Le président, M. Georges Cramatte, souhaite la bienvenue aux quelque 70 membres présents, parmi lesquels MM. Jean Wilhelm, conseiller national, Gabriel Theubet, représentant de l'autorité communale et Sosthène Perrole, conseiller communal. Après avoir donné connaissance des mutations intervenues durant l'année écoulée, qui vit une augmentation de neuf membres, ce qui porte le nombre des sociétaires à 311, le président évoqua la mémoire des disparus.

Quand le secrétaire, M. Alphonse Riba, eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président présenta le rapport du comité de direction, dans lequel il rappela la mission du mouvement raiffeiseniste, institution mutuelle bruntruite d'épargne et de crédit.

Le rapport du caissier, M. Claude Juillerat, mit en relief les chiffres importants de l'exercice 1971 : bilan de fr. 6 957 906,93, en augmentation de fr. 377 085,65 par rapport à l'exercice précédent, roulement annuel de fr. 11 617 673,35, permettant un bénéfice de fr. 8 951,15 affecté au fonds de réserve qui s'élève actuellement à fr. 175 417,85). Ces chiffres témoignent de la progression saine et régulière de la Caisse.

Sur proposition de M. Armand Guenat, président du conseil de surveillance, les comptes furent acceptés à l'unanimité et décharge en fut donnée aux organes de la Caisse.

M. Gabriel Theubet, orateur du jour, après avoir apporté le salut de la Municipalité, fit un exposé clair et complet du régime monétaire international et des problèmes qui s'y rapportent.

Après la partie officielle, M. Jean Gigon, restaurateur, servit une petite collation qui permit aux participants de fraterniser de trop brefs instants et de resserrer les liens d'amitié qui les unissent.

C. J.

## PRELES

La 17<sup>e</sup> assemblée générale de notre Caisse a eu lieu au début de mars déjà, en présence de 32 sociétaires et sous la présidence de M. Gilbert Giauque.

Dans une salle bien fleurie où nous remarquons les nouveaux panneaux publicitaires de la Caisse, fond rouge, épis Raiffeisen et écriture or, le président ouvre les débats en saluant spécialement dix enfants avec leurs parents.

En pensant aux médailles de Sapporo, le concours organisé pour les enfants sur les jeux de cet été de Munich, permet à la Caisse de Prêles de couronner dix lauréats de « sa » médaille : un carnet Raiffeisen frappé de nos francs lourds. Ce geste fut fort apprécié. C'est dans la joie que chaque enfant toucha son prix et, sous la conduite d'un membre du comité, quitta la salle pour aller se désaltérer.

M. Gilbert Giauque présenta le rapport du comité de direction. L'année 1971 fut marquée par des événements qui nous touchèrent de très près : la réévaluation de notre franc, la dévaluation du dollar par le président Nixon, l'union monétaire européenne. Il en analysa la retombée sur les différents secteurs de notre économie nationale ainsi que sur la marche de la Caisse pour le futur. Il souligna spécialement la chute des intérêts des dépôts à terme qui influenceront certainement le prochain résultat. C'est en remerciant les membres des comités, les sociétaires et spécialement le caissier, dans l'espoir de voir se poursuivre l'évolution de notre institution locale, que le président termina son excellent rapport.

La parole est au trésorier, M. Melvin Gauchat, qui retrace la vie intense de la Caisse. Sur le plan suisse, 1971 fut l'année de la femme; notre établissement est à l'avant-garde car nous comptons déjà dans nos rangs quelques sociétaires féminines. Elargi de quatre nouveaux coopérateurs, l'effectif des membres est de 54. De son exposé très fouillé nous retiendrons les chiffres suivants: roulement 6,7 millions de francs, somme du bilan 1 814 000 francs, dont le 75 % représente l'épargne, soit 1,4 million et 300 000 francs les obligations. Les crédits en comptes courants, les avances aux communes, les prêts hypothécaires et sur nantissement figurent au bilan pour 1,25 million de francs et les avoirs à terme à la Centrale pour 500 000 francs. Augmentée du bénéfice de l'exercice (12 000 francs) la réserve atteint, à la fin de la dix-septième année, la somme de 74 000 francs.

De brillante manière, le caissier démontra que l'épargne restait vitale, malgré les aléas de l'argent, pour assurer à chaque être humain son indépendance personnelle. M. Gauchat remercie tous les sociétaires de la confiance, les membres des comités de leur appui et se déclare prêt à se dévouer au développement de la Caisse Raiffeisen si sa situation personnelle et professionnelle le lui permet.

M. Fritz Schmutz, président du conseil de surveillance, après avoir fait remarquer l'excellente tenue des comptes, confirmée par le rapport de l'Office de revision de l'Union, soumet à l'assemblée de les accepter, de donner décharge aux organes responsables, de payer l'intérêt de 5 % aux parts sociales. Ces trois propositions sont ratifiées à l'unanimité.

Au chapitre des élections, les personnes suivantes acceptent le renouvellement du mandat qu'elles exercent à titre honorifique, rappelons-le: MM. Gilbert Giauque, président, Fernand Goschen et Arthur Troehler, membres du comité de direction, Fritz Schmutz, président, et Arthur Geiser, membre du conseil de surveillance. M. Melvin Gauchat, caissier, est confirmé comme caissier avec remerciements pour son dévouement et son parfait travail.

Puis, c'est la partie gastronomique, un excellent repas, dessert, café arrosé, offerts à tous les sociétaires.

C'est en musique que se termine cette belle assemblée.

## RECLERE

Le 11 mars, à 20 heures, a eu lieu l'assemblée générale de notre Caisse, qui en est à son 42<sup>e</sup> exercice.

Le président, M. Pierre Saunier, ouvre la séance par les salutations d'usage, en particulier à deux nouveaux membres, qui sont M<sup>me</sup> Thérèse Monin, notre caissière et M. Joseph Thiévent, garde-frontière. Il présente ensuite son rapport qui est, comme d'habitude, complet et orienté surtout sur la situation actuelle. Dans le domaine agricole, l'année a été assez bonne, due principalement au beau temps pour rentrer les récoltes. En ce qui concerne l'horlogerie, la situation est moins favorable. Espérons que cela ne sera que passager.

M<sup>me</sup> Monin, caissière, donne tous les détails concernant les différents postes du bilan, en nette augmentation. Le mouvement général est de fr. 1 685 967,88, la réserve à la fin de l'exercice de

fr. 41 276. M<sup>me</sup> Monin se fait un plaisir de reconnaître que les intérêts dus à la Caisse sont tous payés régulièrement. M. Gervais Jolissaint, président du conseil de surveillance, présente son rapport, très détaillé aussi, et remercia les membres des comités pour le bon travail qu'ils fournissent ainsi que la caissière. En fonction depuis un an à peine, M<sup>me</sup> Monin nous a déjà donné de multiples preuves de ses facultés d'adaptation aux devoirs de sa nouvelle charge. Il proposa ensuite à l'assemblée d'adopter les comptes, tels que présentés. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité avec les remerciements d'usage. La parole n'étant pas demandée, on passe au paiement de l'intérêt des parts sociales. L'appel confirme la présence de 41 sociétaires sur un effectif de 48. Puis l'on se rend au Restaurant des Grottes où une excellente collation est servie à tous les participants.

## SOULCE

La 44<sup>e</sup> assemblée générale de notre Caisse s'est déroulée au Restaurant de la Croix-Blanche, en présence d'une quarantaine de membres. Plusieurs femmes fidèles à l'institution participèrent également aux assises, comme elles ont coutume de le faire chaque année. Les délibérations étaient placées sous la direction de M. Martin Amstutz, président de la caisse.

Il souhaita tout d'abord une cordiale bienvenue à l'assistance et l'invita à observer une minute de silence pour honorer la mémoire des sociétaires disparus, notamment M. Félicien Beuchat, ancien président, décédé à la mi-juillet. Le départ de ce membre d'élite est unanimement regretté au village.

Puis, il aborda les problèmes financiers qui se posent au monde actuel. En ce qui concerne l'activité déployée par la Caisse, le rapporteur se plut à souligner que l'effectif a passé de quarante et un membres en 1970 à quarante-cinq l'année dernière. Le nombre d'affaires traitées a, lui aussi, augmenté, puisqu'il fut accordé pour 249 000 francs de nouveaux prêts, contre 34 000 francs l'année précédente. Le président invita les sociétaires à faire connaître dans la population les multiples avantages offerts par les services de l'institution. En conclusion, M. Amstutz remercia sincèrement tous ses collaborateurs de leur inlassable dévouement.

Ce fut au tour de M. Gilbert Tendon, trésorier au dévouement bien connu, de faire état de la situation financière. La Caisse a enregistré un roulement général de fr. 2 081 043,23 (1 630 867 francs en 1970), répartis en 500 opérations environ. Au cours de l'année écoulée, les dépôts d'épargne ont atteint fr. 258 345,45 (145 230 francs en 1970). Il fut d'autre part accordé pour 249 000 francs de nouveaux prêts (34 000 francs l'année précédente). Sur la base du bilan de fr. 1 270 669,50 (1970 1 119 354 francs), le bénéfice d'exploitation représente fr. 4212,25 (1970: fr. 3895,15), portant le fonds de réserve à fr. 56 270,15.

Au terme de son rapport, M. Gilbert Tendon fournit encore d'utiles précisions au sujet des taux appliqués par la caisse. Le trésorier rappela encore que l'institution est toujours en mesure de faire bénéficier les créanciers et les débiteurs de conditions extrêmement favorables. Il précisa que nos taux figurent parmi les plus bas que l'on connaisse. Le rapport du conseil de surveillance fut présenté par M. Rémi Beuchat, président de l'organe de contrôle. Le rapporteur insista plus particulièrement sur la gestion de la Caisse et sur les contrôles effectués par le Conseil local et par l'Union centrale des Caisses Raiffeisen. Au terme des divers contrôles effectués, tout fut reconnu parfaitement en ordre. Aussi, les comptes de l'exercice écoulé furent-ils acceptés avec décharge et de chaleureux remerciements au trésorier, M. Gilbert Tendon.

Au chapitre des élections statutaires, les membres des différents comités furent tous confirmés dans leurs fonctions.

On procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales, sur quoi le président remercia l'assistance de sa participation et leva la partie administrative,

qui fut suivie d'une collation chaude, excellentement servie par la famille Louis Beuchat.

La bonne humeur alla bon train au cours de la partie récréative, qui permit à chacun de se divertir quelque peu et de passer une agréable soirée.



## LENTIGNY

## FRIBOURG

Notre Caisse a tenu sa 46<sup>e</sup> assemblée générale annuelle le 25 mars dans la salle de l'auberge Saint-Claude. Le président du comité de direction, M. Emile Maudry, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents, à M. le curé et aux représentants des autorités communales et paroissiales. Il rappelle le souvenir des sociétaires décédés durant l'année. L'assemblée se recueillit pour honorer leur mémoire. M. Emile Cristin, vice-président, donna lecture du procès-verbal. M. Emile Maudry mit en relief les grands problèmes financiers qui se posent au monde d'aujourd'hui. Il releva que l'année 1971 a été bonne pour l'agriculture, mais les soucis de l'avenir ne sont pas épargnés et il remercia sincèrement les débiteurs et les déposants de la confiance et de l'attachement qu'ils témoignent à notre institution. Il appartint ensuite à M. René Morel, caissier, de commenter les comptes. Le roulement de l'exercice s'élève à 2 413 312 francs et le bilan de fin d'année totalise la somme de 2 275 147 francs. Les carnets d'épargne représentent un capital de 1 307 226 francs avec un bénéfice de fr. 7080,45; la réserve de fin d'année se monte à fr. 127 999,15. Le président du conseil de surveillance, M. Rémy Cretin, renseigne les membres sur les contrôles effectués. Aux élections statutaires, le président, ainsi que deux membres du comité de direction et un membre du conseil de surveillance furent réélus et confirmés dans leurs fonctions. M. le curé, constatant la bonne marche de notre Caisse, remercia les organes dirigeants de leur zèle et de leur fructueux travail. M. Alphonse Chappuis, syndic, remercia également les membres des deux comités de leur dévouement constant.

M. le professeur Blumlé, nouveau sociétaire, exprima sa satisfaction d'avoir assisté aux délibérations qui furent suivies d'une collation. La partie récréative fut agrémentée par les excellentes productions de deux jeunes accordéonistes de la localité et par des chants d'ensemble.

C. R.



## BEVAIX

## NEUCHÂTEL

L'assemblée générale de notre Caisse s'est tenue au collège de Bevaix, le vendredi 17 mars. M. Jean-Claude Ribaux, président, adresse des souhaits de bienvenue à chacun et en particulier aux nouveaux membres. Septante-deux sociétaires assistent à l'assemblée. Dans son rapport, il a évoqué les conséquences de la réévaluation du franc suisse. Il a souligné aussi les conditions atmosphériques favorables qui permirent de belles récoltes. Abordant l'activité de la Caisse locale, le président se plut à relever son heureux développement. Au cours de l'exercice écoulé cinq coopérateurs sont venus renforcer les rangs, portant l'effectif à 96 membres, ce qui prouve combien la population apprécie les services

de la Caisse de crédit mutuel. Les organes de notre institution ont dû adapter à la situation actuelle les conditions appliquées aux déposants. Dans le secteur des débiteurs, aucune modification n'a été décidée pour l'instant. Le président remercie chaleureusement ses proches collaborateurs des comités, et en particulier M. et Mme Eric Tinembart, caissiers, pour leur générosité consciencieuse, et leur constante disponibilité.

Le caissier, quant à lui, nous fait part, par les chiffres, de l'essor toujours croissant de notre Caisse et surtout de la confiance que témoigne notre population à l'égard de notre petite banque locale. Le bilan se monte à fr. 1 142 304,30, le chiffre d'affaires à fr. 3 001 165,60. L'épargne atteint la somme de fr. 928 376,65. Les obligations sont également en augmentation de 13 000 francs et atteignent 58 500 francs. Le bénéfice de fr. 4784,50 a été entièrement versé au fonds de réserve qui est maintenant de fr. 62 932,60.

Dans son rapport, M. Jean Borioli, président du conseil de surveillance, a souligné la parfaite gestion et proposé l'acceptation des comptes et le versement d'un intérêt brut de 5 % pour les parts sociales.

Arrivés au terme de leur mandat quadriennal sont réélus : MM. Jean-Claude Ribaux, Pierre Comtesse et Gilbert Jaquemet du comité de direction, et M. Jules Robert, tandis que M. Alfred Maeder entre au conseil de surveillance, en remplacement de M. Samuel Robert, démissionnaire.

Des remerciements mérités ont été adressés à M. Samuel Robert, membre fondateur, qui quitte le conseil de surveillance après une période de 31 ans durant laquelle il a assumé la charge de secrétaire.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, notre distingué alpiniste chevronné de Bevaix, M. Gustave Despland, réjouit les participants en présentant deux films, l'un sur l'hiver 1969-1970 au Jura, et l'autre « Au pays des neiges éternelles ».

C'est avec un morceau de sèche et un bon verre du terroir que se termine cette soirée des Raiffeisenistes de Bevaix.

## BOUDEVILLIERS

Notre Caisse Raiffeisen, dont le cercle d'activité s'étend aux territoires communaux de Boudevilliers et de Valangin, a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 17 mars, au collège de Boudevilliers, sous la présidence de M. Charles Maeder, président du comité de direction.

En adressant les souhaits de bienvenue, le président fait observer un instant de silence à la mémoire des trois membres décédés : Mme Marg. Bachmann, Jean Balmer et Léon Guyot.

Dans son rapport annuel, M. Maeder relate les activités de la Caisse en 1971, puis, dans un vaste tour d'horizon économique et financier, évoque les problèmes qui ont conduit les banques à abaisser les taux créanciers, abaissement qui a dû être suivi par notre institution. Quant aux taux débiteurs pratiqués par notre Caisse, ils sont encore sensiblement inférieurs à ceux des grandes banques. M. Hermann Guyot, caissier, commente les comptes de l'exercice écoulé. La somme du bilan, en augmentation de plus de 260 000 francs, passe à 2 678 000 francs. Le roulement des fonds se monte à 6 688 000 francs. Le nombre des membres, en augmentation de trois, forme un ensemble de 83. Les nouveaux prêts octroyés l'an passé dépassent 300 000 francs, tandis que l'épargne s'est augmentée de 220 000 francs. La différence a été compensée par des réserves, sous forme de placements à terme à l'Union, à Saint-Gall, réserves sagement constituées au cours de ces dernières années. L'excédent d'exercice, dépassant légèrement 7000 francs, a été en totalité versé au fonds de réserves légal qui se monte à un peu plus de 107 000 francs. Les fonds propres existants (réserves légales et parts sociales) sont bien conformes à la loi fédérale.

M. Jean Aiassa, président du conseil de surveillance, donne tous les détails sur le rôle que joue cet organe au sein de l'institution. Il remercie les reviseurs de Saint-Gall et le caissier local, et fait voter : l'adoption du bilan et des comptes, le verse-

ment de l'intérêt aux parts sociales et la décharge avec remerciements aux organes dirigeants. La traditionnelle collation, fort appréciée des sociétaires, mit le point final à une soirée dont chacun gardera un souvenir durable.

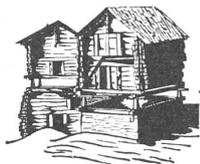
hg.

## LE LOCLE

Le 32<sup>e</sup> rapport de gestion a été présenté aux membres de notre Caisse, le samedi 11 mars, au Restaurant Terminus. L'assemblée fort bien revêtue — une centaine de participants — a entendu les exposés statutaires. M. Emile Nicolet, président du comité de direction, ouvre les débats. Après les salutations d'usage, il rappelle la mémoire de deux sociétaires décédés au cours de l'exercice, MM. Marcel Aellen et Albert Matthey, en soulignant l'esprit raiffeiseniste qui les a toujours animés. Par la lecture de son rapport, il fait le tour d'horizon de l'économie en général et spécialement celles agricole et viticole. Puis le caissier, M. Jâmes Jacot, met en valeur les résultats de l'activité de la Caisse: mouvement général près de 20 millions, montant du bilan environ 6 millions, réserves 221 500 francs, bénéfice de l'année 22 350 francs. Le chapitre de l'épargne et celui des obligations accusent une très nette augmentation. Le nombre des sociétaires a augmenté de six unités pour atteindre 200 membres. La liquidité et la réserve légale sont largement assurées. N'oubliant pas que l'épargne d'un pays indique son état de santé, le caissier en a souligné l'importance. M. Jean Hirschy, président du conseil de surveillance, a fait part des constatations découlant des vérifications opérées au cours de 1971. Tout a été trouvé parfaitement en ordre et il propose, en conséquence, la décharge au comité de direction et au caissier pour l'administration de la caisse. C'est ce qui est fait par l'adoption, à l'unanimité, des rapports présentés et cela avec vifs remerciements.

L'ordre du jour appelle ensuite la réélection de M. Alfred Girard à titre de membre du conseil de surveillance et de MM. Jâmes et Claude Jacot, respectivement caissier et caissier adjoint. Ces mandats sont confirmés pour quatre ans. L'intérêt de la part sociale est versé séance tenante aux sociétaires présents. La collation traditionnelle délie les langues et c'est dans une ambiance agréable qu'est visionné par M. Maegli, de la Côte aux Fées, un film sur l'Afrique du Sud aux paysages uniques. Mentionnons encore qu'une bonne cohorte de dames représentaient les épouses des membres qui sont traditionnellement invitées.

Jt



## VOLLEGES/LEVRON

Le dimanche 26 mars, une centaine de coopérateurs se sont réunis à la salle communale de la maison d'école du Levron.

A l'ouverture de cette assemblée annuelle, le président du comité de direction salue les participants et leur souhaite la plus cordiale bienvenue. Il rappelle aussi la mémoire de l'ancien et premier caissier de l'institution, M. Ed. Terretaz, décédé en février.

La partie administrative se déroule selon le programme habituel. La présentation des comptes, partie importante de l'ordre du jour, est relatée par les trois rapports successifs des responsables. Nous retenons de ces rapports l'exposé du caissier, M. J. Terretaz, qui nous met en face de la progression constante de notre banque locale, dont nous établissons des comparaisons avec l'exercice précédent.

	1970	1971
Roulement	fr. 5 467 721,27	6 880 179,27
Bénéfice	fr. 22 329,25	21 732,15
Réserve	fr. 162 333,55	184 065,70
Bilan	fr. 3 814 187,85	4 436 481,65

Le résultat obtenu est approuvé unanimement par l'assemblée, sur proposition du président du conseil de surveillance, M. M. Abbet.

Ce 43<sup>e</sup> exercice coïncidait également avec le jubilé du président du comité de direction M. J. Moulin, qui fêtait en ce jour ses 25 ans d'activité au sein des comités, soit 17 ans comme président. A cette occasion un magnifique cadeau souvenir lui fut offert par la Caisse locale, alors que le caissier se faisait l'interprète de l'Union suisse à Saint-Gall pour la remise du traditionnel plateau dédié offert en reconnaissance des services rendus à la cause Raiffeisen.

Sur ces entrefaites, l'invité du jour fait son entrée dans la salle et est salué très amicalement par notre président encore sous le coup de l'émotion. Il s'agit en l'occurrence de M. le conseiller d'Etat Guy Genoud, chef du Département de l'Intérieur du canton du Valais qui, enfant de la montagne lui-même, a bien voulu accepter d'orienter nos populations montagnardes sur des sujets d'actualité. En partant du principe d'entraide et de collaboration à l'exemple des Caisses Raiffeisen, il en vint à l'exploitation communautaire, afin de donner à l'agriculture de montagne la possibilité de vivre, tout en maintenant un paysage propre et attrayant au tourisme qui apporterait ainsi un revenu accessoire à l'agriculture.

L'éminent conférencier fut suivi par un auditoire très attentif. Les applaudissements répétés prouvent toute la satisfaction éprouvée par l'assemblée. Le président remercie et clôt l'assemblée.

Un participant

## VOUVRY

Le 28 mars dernier, au Centre culturel de Vouvry, en présence d'un bel auditoire, s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire de notre institution raiffeiseniste sous la dynamique présidence de M. Paul Pignat. Dans un vaste tour d'horizon, le rapport présidentiel souligne les faits marquants de l'année écoulée. En dépit des mutations nombreuses, du bouleversement profond des structures actuelles dans tous les domaines qui sèment le doute et une certaine confusion dans les esprits, il insiste sur la nécessité de faire preuve d'un bel optimisme chrétien et d'apporter chacun, dans son milieu, sa modeste contribution au renouveau qui s'impose. Il conclut en ces termes : « Au milieu des changements les plus vertigineux, il y a quelque chose d'absolument immuable dans cette dérive qui nous emporte, il y a un rivage sur lequel nous pouvons jeter l'ancre et amarrer nos espoirs : le Christ et la garantie de ses paroles ».

La présentation des comptes accuse un renforcement de notre coopérative d'épargne et de crédit dont les chiffres suivants attestent l'essor réjouissant et le développement constant : roulement fr. 3 819 057,55, bilan fr. 3 097 475,65, réserves fr. 131 831,90, bénéfice fr. 14 326,10. Le caissier M. Maurice Vuadens, avec son habileté coutumière, met en lumière quelques aspects particuliers de l'épargne, des prêts, des possibilités de la Caisse etc. M. Ruben Carraux, président par intérim du conseil de surveillance, présente un excellent rapport et a la charge, bien facile, de faire approuver à l'unanimité des sociétaires les comptes annuels.

Au chapitre des élections statutaires, M. Ruben Carraux accède à la présidence du conseil de surveillance renforcé par la nomination d'un nouveau membre M. Joël Vuadens. M. Pignat nous entretient de notre organe « Le Messenger Raiffeisen » et en relève la remarquable tenue. A titre de propagande, 30 exemplaires de ce journal sont distribués séance tenante.

Pour terminer cette fructueuse et sympathique assemblée, le comité de direction a fait appel aux cinéastes, ornithologues et explorateurs M. et Mme Paul Taubenberg-Savoy qui nous ont présenté leur magnifique documentaire : « Au Pays de l'Ibis chauve » qui a enchanté tout l'auditoire.

Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit. Fort de ce dicton, notre Caisse poursuit son bonhomme de chemin s'efforçant de servir au

mieux notre communauté villageoise. Nous l'assurons de notre pleine confiance.

Un Sociétaire



MEZIERES

VAUD

Assemblée du 13 mars 1972

C'est devant un très nombreux auditoire qu'est déclarée ouverte par M. Hermann Baltisberger, vice-président, cette importante assemblée consacrée aux comptes du 55<sup>e</sup> exercice. L'hiver qui vient de finir fut une époque cruciale pour notre Caisse (voir le « Messenger Raiffeisen » de février). A la mi-décembre et au début de l'année, notre vénéré président Alfred Mamin, et un membre dévoué du comité de direction, Edgar Cavin-Mazin, furent enlevés à l'affection de leurs proches, tous deux dans la force de l'âge. L'inlassable activité de ces deux membres disparus fut évoquée au début de l'assemblée qui se lève et observe une minute de silence pour honorer leur mémoire. Après l'hiver vient le printemps, et un jeune de 15 ans est à l'honneur pour le résultat obtenu au concours international des jeunes (Rendez-vous Munich 1972). Il s'agit de Hansjörg Bühler, de Chesalles-sur-Moudon, élève de la classe primaire supérieure de Mézières, auquel est décerné un prix de 50 francs, remis séance tenante par M. Jacques Porchet, caissier, sous forme d'un carnet d'épargne de la Caisse.

Pour ne pas empiéter sur le rôle du caissier, le rapport du comité de direction fait abstraction de chiffres, chacun ayant sous les yeux les comptes de l'exercice 1971. Il se borne à des considérations générales des divers secteurs de l'économie, mais mentionne cependant que l'agitation monétaire déclenchée par des afflux non négligeables de capitaux étrangers ont entraîné une régression sensible des taux créanciers. Les organes de la Caisse ont été obligés d'adapter, à partir du 1<sup>er</sup> mars, l'échelle des conditions appliquées aux déposants. Le rapport relève le résultat de la votation de février 1971 accordant aux femmes le droit de vote sur le plan fédéral. Durant l'année écoulée 19 nouveaux coopérateurs ont porté l'effectif à 332 membres.

M. Jacques Porchet, caissier, fait un très complet exposé des comptes, qui se résumant ainsi : le mou-

vement général fut de 22 584 551 francs, en 4164 opérations, le bénéfice s'élève à fr. 13 218,45, versés aux réserves officielles qui atteignent fr. 318 935,05. Le caissier a le plaisir d'annoncer l'ouverture de la Caisse à mi-temps dès le 15 avril, selon un horaire qui parviendra bientôt aux membres.

M. Julien Rod, président du conseil de surveillance, rappelle le rôle important que doit jouer un tel organe par des contrôles réguliers et approfondis et se félicite d'être déchargé d'une grande part de ses responsabilités par l'Office de révision de l'Union suisse à Saint-Gall, auquel il adresse ses remerciements. En conclusion, l'assemblée vote les résolutions d'usage.

A la suite de deux décès et de la démission du secrétaire, pour raisons de santé, diverses mutations interviennent dans la composition des comités.

Comme chaque année, pendant le paiement de l'intérêt des parts sociales, la vaillante fanfare agrémentée de ses airs martiaux l'auditoire qui fait honneur à la collation habituelle.

rgx

#### Hommage à un fidèle serviteur

Au moment où M. Robert Guex, secrétaire de la Caisse de crédit mutuel de Mézières a décidé de poser la plume, mettant fin avant terme à son mandat, pour des raisons de santé, qu'il soit permis au nouveau président du comité de direction de lui adresser ses plus sincères remerciements et de lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Entré en 1943 au conseil de surveillance, Robert Guex fut élu en 1960 au comité de direction, dont il assumait d'emblée, avec un rare bonheur, le secrétariat.

Sa rédaction claire et concise, parfois teintée d'un brin d'humour, sa belle écriture — comme on n'en voit hélas plus aujourd'hui — que l'âge n'avait en rien altérée, faisaient de ses procès-verbaux des modèles du genre.

Ne ménageant ni son temps, ni sa peine, Robert Guex a donné le meilleur de lui-même à la cause Raiffeisen qui lui était chère. C'est pourquoi la Caisse de crédit mutuel de Mézières, qui lui doit beaucoup, lui exprime ici sa plus vive reconnaissance et lui dit encore merci.

M. P.

#### PALEZIEUX-MARACON

La presque totalité des 129 membres avait répondu : « Présent ! » à la 65<sup>e</sup> assemblée générale qui a eu lieu le vendredi 24 mars à l'auberge d'Ecoteaux. Dans son allocution d'ouverture, M. Edouard Pilet, président, a salué la présence de M. Ami Dovat, né en 1887, ancien président du conseil de surveillance, et celle de plusieurs aînés. Le doyen, M. Ulysse Liaudet, de Palézieux, qui est dans sa 90<sup>e</sup> année, était excusé. L'assemblée se lève et observe un instant de silence pour honorer la mémoire de M. Robert Serex, de Maracon, décédé pendant l'année écoulée.

Le président donne connaissance de son rapport annuel, vaste tour d'horizon économique, solidement documenté. Avant de donner lecture de son rapport, M. Rémy Chollet, caissier, salue la présence de M. Constant Serex, son prédécesseur pendant plus de 40 ans, qui est chaleureusement applaudi. Il renseigne sur les taux d'intérêts créanciers et débiteurs actuellement en vigueur et se réjouit de ce que tous les intérêts débiteurs aient été acquittés dans les délais. Le roulement de l'exercice a été de fr. 4 541 948,38. La réserve à fin 1971, en augmentation de fr. 13 144,40 sur l'exercice précédent, se monte à fr. 273 999,35. Les dépôts en épargne atteignent fr. 1 862 890,75, ceux en comptes courants fr. 230 599,15, les obligations fr. 674 650.

Le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Arnold Favre, président, rend un hommage mérité à la ponctualité, au dévouement consciencieux et à l'amabilité du caissier, toujours disponible et apprécié de tous.

Aucune élection n'étant prévue et la partie administrative close, il est fait honneur, dans un sympathique coude à coude, à la traditionnelle collation offerte par la Caisse et aimablement servie.

#### SEIGNEUX

Le 26 février dernier a eu lieu à Seigneux l'assemblée annuelle de notre Caisse. Fondée en 1912, cette institution locale a pris un essor réjouissant au cours des ans et aujourd'hui, après 60 ans d'existence, on ne peut que rendre un hommage mérité aux membres fondateurs, véritables pionniers, qui ont œuvré à une époque certes pas facile, à la réalisation d'une telle institution.

M. Fernand Tenthorey, vice-président, salue les membres présents, déplore l'absence du président du comité de direction, M. Georges Vauthey, hospitalisé, et de M. Eugène Tenthorey, dernier membre fondateur, retenu par la maladie. Pour tous deux sont formés les vœux d'un prompt et complet rétablissement.

Après la partie administrative, les membres se retrouvent pour l'apéritif avant de se rendre à Moudon où un dîner gracieusement offert réunit à l'auberge de la Douane quelques invités ainsi que les sociétaires et leurs épouses.

Promu major de table, M. Charles Duc assume son rôle avec aisance et humour et sait maintenir une chaude ambiance tout au long de l'après-midi. Il appartient à M. Alcide Pasche, président du conseil de surveillance, de faire l'historique de la Caisse, dès le cinquantenaire à aujourd'hui. Plusieurs décès sont à déplorer parmi les membres ainsi que celui du caissier qui a servi pendant 34 ans et du secrétaire de direction durant 30 ans. La Caisse compte actuellement 79 sociétaires. L'épargne a subi une très forte augmentation lors de l'exercice écoulé et atteint 1 771 800 francs. Le bilan au 31 décembre se monte à fr. 2 066 538,70. Le roulement a été de 3 498 594 francs.

Mieux que des commentaires, l'éloquence des chiffres ci-dessus est le reflet vivant des services que peut rendre à la communauté locale, la Caisse de crédit mutuel.

La parole est donnée ensuite à M. Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall. Celui-ci apporte le salut et les félicitations des comités centraux et adresse un remerciement tout spécial de la part de l'Union suisse pour l'aimable invitation, qui prouve une fois de plus notre attachement à l'organisation nationale. M. Puipe indique les raisons qui font que les Caisses Raiffeisen ont toujours les mêmes motifs d'exister qu'il y a 60 ans. Il relève, avec combien de vérité, que l'épargne rend l'homme libre et en souligne la valeur aussi bien du point de vue moral que comme moyen de formation de l'individu. Il fait l'éloge ensuite des membres fondateurs qui, par leur courage, leur collaboration et leur travail, ont jeté les bases d'une institution qui est aujourd'hui solide. Représentant la Fédération vaudoise, M. Favrat, d'Epalinges, apporte de vives félicitations aux aînés et à leurs successeurs pour l'essor qu'ils ont su donner à la Caisse de crédit mutuel de Seigneux et forme tous les vœux pour sa prospérité.

Il y a lieu de relever encore que pendant la partie récréative une plante fleurie a été gracieusement offerte par M. Pasche à M<sup>me</sup> Paulette Gavin, nouvelle caissière depuis trois ans. Par sa compétence, sa courtoisie et son dévouement, elle contribue à un épanouissement renouvelé de l'institution bancaire locale.

Maintenant, rendez-vous à tous pour le 75<sup>e</sup> anniversaire.

Un participant

## J.A. 1000 Lausanne 1

### VACANCES - REPOS - GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes  
Sports d'hiver et d'été  
Nombreuses promenades à pied  
Ambiance familiale - Chambres  
tout confort - Cuisine par chef

### VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS). Tél. (027) 7 34 17  
Ouvert toute l'année - Alt. 1500 m.